

RAPPORT D'ACTIVITÉ | JUIN 2023 - MAI 2024



L'ATTRACTIVITÉ DU CANTON
**ON LA CONSTRUIT
ENSEMBLE!**

FNE
FÉDÉRATION NEUCHÂTELaise DES ENTREPRENEURS



INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 3 JUILLET 2024

17H00 – ACCUEIL DÈS 16H45

**RENDEZ-VOUS AU CENTRE PROFESSIONNEL
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT (CPMB)**

Madame, Monsieur,

Notre invitation est...

C O N F I R M É !

...université, grandiose par sa dimension. Nous
soirée avec vous dans le campus dédié à la construction, à

Vous trouverez, en annexe, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi qu'un bulletin
d'inscription et la page des Comptes & Bilan tirée de notre Rapport d'activité. Nous vous
saurions gré de bien vouloir annoncer votre participation **d'ici au 23 juin 2024**, ultime
délai.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir. Nous vous présentons, Madame,
Monsieur, nos cordiales et chaleureuses salutations.

Colombier, mai 2024.

Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Olivier Haussener
Président

Jean-Claude Baudoin
Secrétaire général

Annexes: – ordre du jour
– bulletin d'inscription
– comptes & bilan 2023

RÊVER D'AVENIR, C'EST TOUT UN APPRENTISSAGE !



PARCE QUE NOUS CROYONS À L'ÉCRIT, NOUS PUBLIONS CHAQUE ANNÉE LE RAPPORT DE NOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. AVEC DES MOTS PORTEURS COMME IL EST DES MURS PORTEURS.

ENTREPRENEUR RIME TOUJOURS AVEC ACTEUR, CONSTRUCTEUR, FORMATEUR. ET MÊME AVEC RASSEMBLEUR PUISQU'EN 2024 NOTRE FÉDÉRATION AFFICHE 120 ANNÉES-BONHEURS À SON COMPTEUR !

Au fil des pages, vous pourrez rêver d'avenir, d'apprentissage, de nouveaux métiers, de progrès, de ces mille aventures humaines qui racontent la vie des chantiers neuchâtois. C'est beau, c'est paré de couleurs, d'images, de portraits, de chiffres et de comparaisons pour laisser libre cours à l'imagination.

Quand elles construisent les valeurs et les infrastructures du canton, les entreprises de notre Fédération représentent la main de l'Etat, des communes, des institutions, des pouvoirs publics et des investisseurs privés. Leur unité professionnelle laisse apparaître des diversités culturelles et

une continuité terrienne. Leurs actes marquent leur enracinement républicain.

A l'heure des bilans, nous avons quelques souhaits et constats à résumer ici.

- Ce qui compte avant tout pour notre profession, c'est de garantir un ordre libéral à l'économie de marché. Aujourd'hui, il y a trop de détracteurs et trop d'oppositions. Quand les entrepreneurs doivent consacrer une partie de leur énergie à organiser leur légitime défense, ils perdent de l'argent.
- S'il faut bien sûr continuer de former la relève pour pallier un manque de main-d'œuvre avéré, il s'agit aussi de raison garder. Les entreprises ne pourront plus financer la promotion de l'apprentissage comme elles le font aujourd'hui si des majorités politiques plurielles contestent leurs engagements et amoindrissent leur légitimité économique. L'actuel contrat de confiance entre l'Etat et les entreprises formatrices est en grand danger.
- De nouvelles dispositions législatives sur les marchés publics sont

entrées en vigueur. Synthèse des volontés collectives: préférer la haute qualité au bas prix, distinguer la compétence professionnelle du rabais. De plus, avec les lois aujourd'hui actualisées apparaissent de nouveaux critères d'adjudications. L'avenir économique s'écrit maintenant en vert.

- L'énergie et certains matériaux coûtent encore trop cher, même si l'inflation est mieux maîtrisée. Les charges renchérissent encore et toujours le coût du travail et la hausse des taux d'intérêt passée par là en 2022 et 2023 a retenu les investisseurs à bâtir des maisons.
- La concurrence est partout exaspérée. Aussi bien pour gagner des marchés que pour engager ou débaucher des collaborateurs et des collaboratrices. La FNE continuera d'encourager la solidarité, celle qui, dans sa dimension la plus grande, est toujours un chemin de connaissance.
- La construction, elle aussi, est entrée dans un univers virtuel. Une nouvelle ère de conquête pour les entreprises du gros œuvre qui

SUITE >>>

adaptent tous les matins leur outil de production et leur mode de pensée. Avec l'intelligence artificielle, les entrepreneurs sont aussi devenus des multiplicateurs de progrès. La numérisation est d'ores et déjà leur nouveau blason de réussite.

Dans cette perspective évolutive, prenons garde aux confusions ! Si nous l'apprécions, nous croyons aussi que la modernité n'a pas encore rétréci l'espace de nos libertés économiques. Les modernistes, d'ailleurs, confondent souvent la modernité et la destruction du passé. Au contraire, avec le présent rapport, on traverse le monde. On le recompose avec 26 lettres, on en colore l'alphabet pour mieux rappeler qu'en 1904, au café du Jura à Neuchâtel, quelques personnages avaient écrit, en précurseurs, les premières lignes statutaires de notre Fédération.

Nous avons encore, aujourd'hui, mille tâches à accomplir. Parmi elles, bien sûr, rassembler les entreprises, les défendre, les accompagner et même les protéger. Quoi de mieux qu'un toit faitier pour organiser la résilience ?

Nous ne saurions conclure sans remercier fortement notre équipe de Colombier. Elle partage le récit des entrepreneurs. Elle écoute pour mieux comprendre. Elle donne la priorité à l'humain. Elle écrit à plusieurs mains l'histoire de nos passions.

Olivier Haussener

Président

2024 UNE NOUVEAUTÉ SIGNÉE FNE

UNE « PREMIÈRE » POUR LES APPRENTIS ET LES ENTREPRISES



LA FNE SIGNE UNE « PREMIÈRE » PROFESSIONNELLE EN 2024. PUBLIC-CIBLE : LES APPRENTIS CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET MAÇONS.

Au printemps, de manière officielle, la FNE a lancé son programme d'avenir qui va permettre aux apprentis de suivre une formation complète et d'obtenir, avec leur CFC, le permis de machiniste M1 K-BMF. Avec ce double titre en poche, les apprentis pourront ainsi conduire des engins de chantier de 0 à moins de 5 tonnes, et même des dumpers jusqu'à concurrence d'un poids total de 15,5 tonnes.

LES APPRENTIS « ÉLIGIBLES »

Qui pourra suivre une telle innovation ? Et quelles en sont d'ores et déjà les principales conditions ? Les candidats devront être obligatoirement inscrits en formation CFC constructeur de routes ou maçon. Les candidats qui n'auront pas encore atteint l'âge de 18 ans pourront tout de même suivre la formation. Ils obtiendront le permis à l'âge de 18 ans révolus, en cas de réussite du CFC et de l'examen pratique.

PLAN DE FORMATION ET OBTENTION DU PERMIS

Dès la 2^e année, les apprentis suivront une formation théorique. En cas de

réussite à l'examen théorique, ils obtiendront une autorisation provisoire, valable un an (prolongeable), de pratiquer la conduite d'engins en entreprise. A la fin de leur formation et uniquement en cas de réussite du CFC, ils pourront s'inscrire à l'examen pratique. Un tel examen pratique portera sur la conduite et l'utilisation d'un dumper, d'une pelle, d'une chargeuse, et si possible, d'un rouleau.

UNE « PREMIÈRE » DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Cette formation complémentaire est une « première » dans le canton de Neuchâtel. Elle va non seulement renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des jeunes, mais elle va aussi répondre à une importante demande des entreprises du secteur du gros œuvre qui souhaitent ardemment qualifier des apprentis jusqu'à la conduite d'engins de chantier.

UNE FORMATION COMPLÈTE ET OBLIGATOIRE

La formation va se dérouler sur quatre jours d'affilée ; elle abordera les aspects théoriques et pratiques de la conduite d'engins de chantier. Elle va couvrir, notamment, les thèmes suivants :

- Les règles de sécurité.
- Les principes de fonctionnement

des engins.

- Les techniques de conduite.

UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR LES APPRENTIS

Ce programme offre une opportunité unique aux apprentis constructeurs de routes et maçons (CFC) de se former à la conduite d'engins de chantier. Cette compétence nouvelle leur permettra d'accéder à un large éventail de postes de travail dans le secteur principal de la construction et d'optimiser leur plan de carrière.

UNE CONVICTION PROFESSIONNELLE

Cette innovation illustre enfin la grande volonté de la FNE de soutenir les apprentis dans la concrétisation de leurs aspirations professionnelles. Elle résume une conviction :

*rêver d'avenir,
c'est tout un apprentissage !*

2023 LES AFFAIRES SONT STABLES

2023 CONCURRENCE ET INQUIÉTUDE

CETTE PLEINE PAGE DE TENDANCES ET DE CONSTATS ILLUSTRE LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION EN TERRES NEUCHÂTELOISES ET LES APPRÉCIATIONS DES ENTREPRENEURS.

Ni sourire ni larme: les affaires sont stables et pour l'heure les carnets de commandes étoffés. De telles considérations étaient prévisibles car les pouvoirs adjudicateurs annonçaient pour 2023 des projets et des promesses budgétaires appréciables.

INQUIÉTUDES

Notre enquête annuelle auprès des membres de la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs montre aussi des évolutions. L'une d'entre elle inquiète, elle est signalée par beaucoup: le niveau de connaissances générales des jeunes qui entrent en apprentissage dans les professions du gros œuvre baisse encore et toujours. Comment maintenir des exigences de qualité dans nos professions avec un tel constat en écharpe? Notre association empoignera le problème à bras-le-corps.

MAIN-D'ŒUVRE

Aucune surprise non plus dans la majorité des réponses fournies par les entrepreneurs; contrer partout la rareté de la main-d'œuvre demeure bel et bien un objectif prioritaire. La multiplicité des offres de formation de la part de notre Fédération est une première solution pour combler les carences du marché. Nous ne relâcherons pas nos efforts et dans ce rapport les preuves de notre engagement occupent la une de bien des pages.

SUR LES MARCHES DU PODIUM

Quelles sont les principales remarques des entrepreneurs? Dans l'ordre:

- La concurrence est exaspérée et la sous-enchère a pignon sur rue.
- Au-delà de six mois, la visibilité de la marche des affaires est quasi nulle. La peur de la page blanche explique aussi la baisse du prix des soumissions.
- La jungle réglementaire et les excès de zèle administratifs contrarient

la marche des affaires, freinent l'innovation et retardent le développement des projets.

ENQUÊTE RÉALISÉE ENTRE FÉVRIER ET AVRIL 2024.



fédération neuchâteloise des entrepreneurs

Enquête conjoncturelle anonyme : l'année 2023 sous la loupe

Premières questions d'ordre général

1 D'une manière générale, 2023 fut, pour votre entreprise, une année	très bonne 20% bonne 20% stable 50% difficile 10%		
2 Evolution du chiffre d'affaires réalisé en 2023 par rapport à 2022	15% ↗	70% →	15% ↘
3 En 2024, vous prévoyez que l'effectif de votre entreprise sera	augmenté de 5%	inchangé 80%	réduit de 15%
3.1 Si vous avez recruté en 2023, est-ce principalement	90% dans le canton	5% en Suisse	5% en France
4 Quelles sont vos trois principales inquiétudes ?	80% Situation économique et politique générale 5% Obtention de crédits bancaires 10% Prix des fournitures 20% Paiements des débiteurs 100% Concurrence 100% Excès de réglementation 30% Evolution des charges sociales 80% Baisse du niveau de formation à l'entrée en apprentissage		
7 A combien de travailleurs temporaires avez-vous recouru en 2023 (% par rapport à votre effectif CDI)?	15%		

Investissements 2024

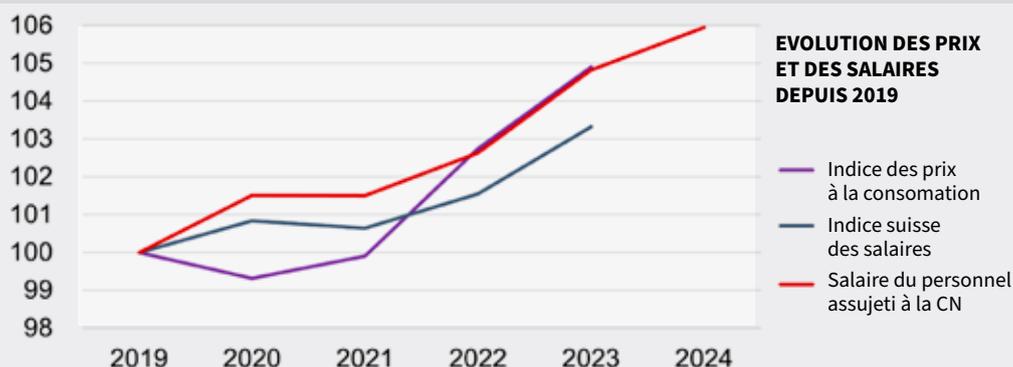
16 Par rapport à 2023, augmenterez-vous (+) ou diminuerez-vous (-) vos investissements 2024 pour votre outil de travail (inventaire, dépôt, etc.)?	20%	70%	10%
--	-----	-----	-----

Marché des affaires

17 Appréciation de la marche des affaires de l'entreprise (2023)	10%	85%	5%
18 Appréciation de l'évolution de la marche des affaires pour les six prochains mois (2024)	20%	70%	10%
19 Visibilité de la marche des affaires au-delà de six mois	0%	10%	90%
20 Appréciation de la marge actuelle d'autofinancement de l'entreprise	10%	80%	10%

SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION

LES SALAIRES LES PLUS HAUTS D'EUROPE



QUEL EST LE PRINCIPAL ENSEIGNEMENT DE L'ENQUÊTE SUISSE SUR LES SALAIRES SORTIE AU MOIS DE MAI ? EN MOYENNE, EN 2024 DANS LE SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION, ILS ONT AUGMENTÉ DE +1,1%, TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES, ET CELA SANS ACCORD ET SANS MENACES SYNDICALES !

Mieux encore: la hausse globale de + 4,8 % depuis 2019 place clairement les salaires de la construction au-dessus de la moyenne nationale. Par rapport aux autres branches, les employeurs de la construction sont ceux qui préservent le plus le pouvoir d'achat de leur personnel. Avec une moyenne de 6'159 francs par mois (x13), les salaires versés par les entrepreneurs suisses sont les plus élevés d'Europe.

POUVOIR D'ACHAT

L'indice des prix à la consommation est resté stable pendant de nombreuses années, jusqu'en 2019, après quoi l'inflation a galopé! D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), les prix ont augmenté de + 4,9% entre 2019 et 2023. La hausse des salaires n'a pas suivi la même courbe. Le graphique ci-dessus illustre les propos d'une manière claire.

Tout est différent dans le secteur principal de la construction: les salaires ont ainsi progressé de + 4,8% durant la même période. Les entreprises de la construction préservent ainsi réellement le pouvoir d'achat de leurs effectifs. D'après l'OFS, le secteur principal de la construction compte parmi les quatre branches à avoir le plus augmenté leurs salaires ces dernières années.

LES AJUSTEMENTS INDIVIDUELS SONT PERTINENTS

Les chiffres montrent clairement que les entreprises de la construction assument dûment leur responsabilité sociale, par le biais de ces augmentations spontanées intervenant sans directives collectives.

Le salaire moyen des personnes auxquelles s'applique la CN est de 6'159 francs par mois, et d'environ 8'070 francs pour les contremaîtres. Les salaires sont versés 13 fois par an, il s'agit des salaires industriels les plus élevés d'Europe.

2019 > 2023
Indice des prix: +4,9%
Indice des salaires dans la construction: +4,8%

SALAIRE MENSUEL EFFECTIF MOYEN EN FRANCS

(x 13 mensualités, sans frais ni allocations)

	2024	2023
Contremaître	8'074	8'037
Chef d'équipe	6'952	6'912
Classe de salaire Q	6'317	6'291
Classe de salaire A	6'228	6'188
Classe de salaire B	5'730	5'684
Classe de salaire C	5 174	5'093
Personnel CN (de C à chef d'équipe)	6'159	6'094
Personnel de chantier	6'389	6'320

SOURIEZ, VOUS CONSTRUISEZ!

ENCORE + DE MAÇONS!



AVEC SON SLOGAN EN BANDOULIÈRE, LES ENTREPRISES DE LA FNE CONTINUENT DE FORMER. EN LUMIÈRE, GRAPHIQUE À L'APPUI: DE PLUS EN PLUS DE FUTURS MAÇONS SONT À LA TÂCHE!

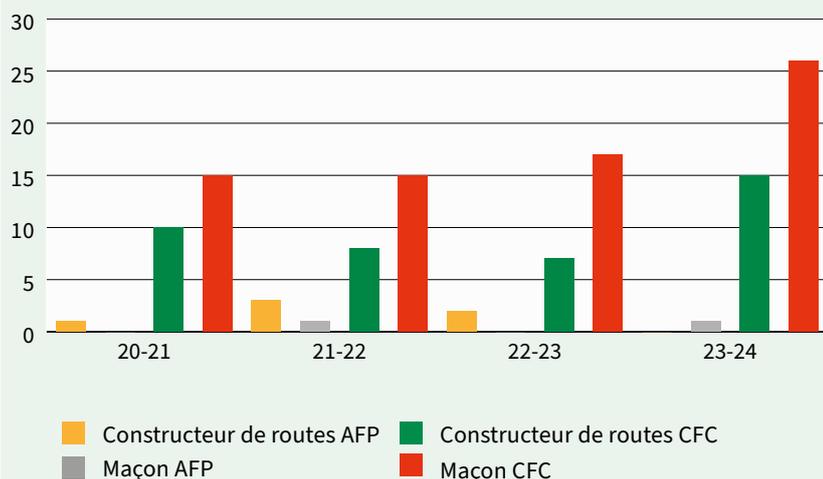
L'évolution des opportunités d'apprentissage dans les métiers où la dualité est reine enthousiasme les plus sceptiques. En 2023, bilan fait, une tendance apparaît comme une évidence: le nombre d'entreprises formatrices est à la hausse. Elles

offrent ainsi aux jeunes candidats des occasions uniques à saisir pour faire carrière dans le secteur de la construction et du génie civil.

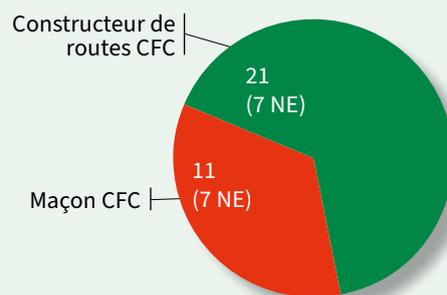
Et ce n'est pas tout. Une autre nouvelle réjouissante émerge de nos données: le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage durant la première année a fortement chuté. Cela témoigne d'un ciblage plus précis des jeunes talents et d'une motivation potentiellement plus élevée pour nos métiers.

Une analyse a été menée pour évaluer la situation dans le secteur du gros œuvre. Les résultats sont clairs: d'année en année, nous formons davantage! Peut-être recueillons-nous, de manière plus marquée, les dividendes d'une intensive promotion des métiers manuels.

EVOLUTION DE LA FORMATION INITIALE GROS OEUVRE AU SEIN DE LA FNE



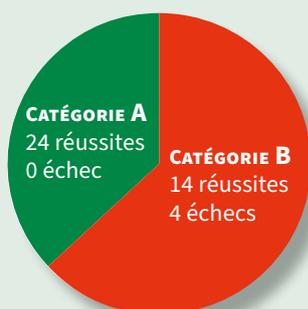
ART. 32 - 1^{ÈRE} ANNÉE



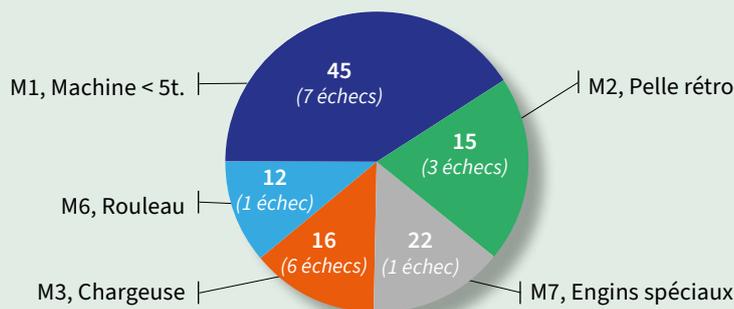
FONDS SOCIAL PARITAIRE - FONSOPAR

INVESTISSEMENT : 640'000 FRANCS POUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

EXAMENS GRUTIERS 2023



EXAMENS MACHINISTES 2023



INVESTISSEMENT RECORD POUR LE FONDS SOCIAL PARITAIRE NEUCHÂTELOIS. PLUS DE 640 000 FRANCS CONSACRÉS EN 2023 POUR AMÉLIORER ENCORE ET TOUJOURS LA QUALITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

L'engagement paritaire témoigne de la détermination des partenaires neuchâtelois du secteur principal de la construction d'améliorer constamment les conditions du marché.

Grâce à cette contribution, les actions en faveur de la formation continue et de la prévention des accidents sur les chantiers se sont intensifiées.

Le tableau récapitulatif ci-contre, symbole d'un contrat de confiance entre la FNE et Unia Neuchâtel, démontre une volonté commune de garantir un environnement de travail sûr et productif pour tous les acteurs du gros œuvre.

RÉCAPITULATIF DES FACTURES 2023 AU FONSOPAR

Commission paritaire de la sécurité	115'530.75
Cours de perfectionnement pour grutiers	119'884.75
Cours de perfectionnement pour machinistes	169'194.05
Cours de formation pour maçons et CVC art. 32 OFPr.	182'433.15
Cours de perfectionnement pour caristes et nacelles	511.60
Cours de sécurité	30'973.00
Commissions de formations	23'479.25
TOTAL FACTURES	642'006.55

EVOLUTION DES EXAMENS



LA FORMATION DUALE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

TOUS LES INDICATEURS
SONT AU VERT

L'APPRENTISSAGE EN MODE DUAL GAGNE ENCORE DU TERRAIN DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL : EN 2023, IL REPRÉSENTE 80.1% DES EFFECTIFS EN FORMATION PROFESSIONNELLE. AU TOTAL, LE CANTON COMPTE 4'269 PERSONNES INVESTIES DANS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE QUI SE DÉROULE EN ENTREPRISE, À L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE ET EN COURS INTERENTREPRISES.

En dix ans, le taux de dualisation a augmenté de 12 points et dépasse

le seuil des 80% pour la première fois. Le nombre des apprentis en mode dual était de 4'005 en 2014; il s'élève, en 2023, à 4'269. Les 1'420 entreprises formatrices investies dans l'apprentissage sont soutenues par les associations professionnelles, les organisations du monde du travail, les offres du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et les mesures coordonnées par le Service cantonal des formations.

Autre bonne nouvelle: l'offre en places d'apprentissage et le taux des places

pourvues sont aussi en hausse. Ce dynamisme se reflète également dans le nombre d'entreprises formatrices et le nombre de personnes ayant suivi le cours pour formatrices et formateurs en entreprise. Ces indicateurs mettent en avant la bonne santé du marché des places d'apprentissage, condition essentielle à l'évolution de cette voie de formation et à son attractivité auprès des jeunes.

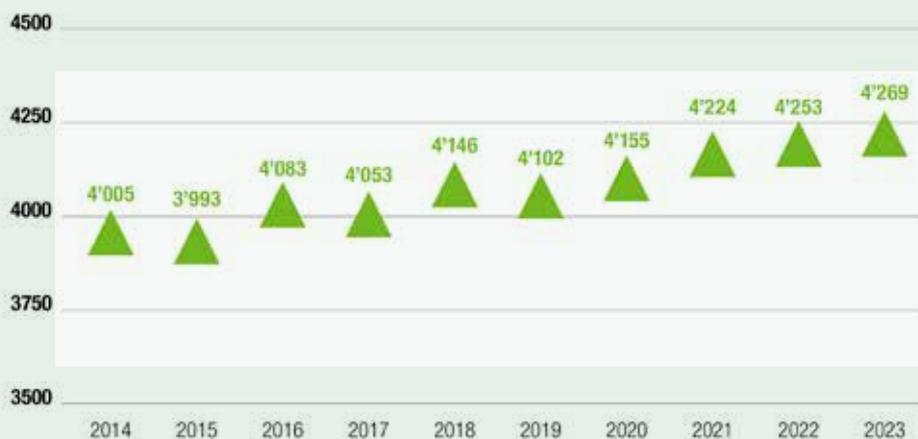
ACCOMPAGNEMENT

L'augmentation du nombre de stages témoigne, elle aussi, de l'intérêt des

EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE CONTRATS DE FORMATION EN MODE DUAL

Contrats AFP et CFC en mode dual, en cours et par année

▲ Total AFP et CFC



Progression sur les 10 dernières années



jeunes pour la voie professionnelle et de l'investissement constant des entreprises formatrices pour créer des vocations.

Pour rappel, dès la 10^e année et jusqu'à la sortie de l'école obligatoire, les élèves bénéficient d'activités et d'événements leur permettant d'être accompagnés dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Ce programme rassemble les partenaires essentiels au projet de formation du jeune: les parents, les entreprises formatrices, les organisations du monde du travail et les associations professionnelles, ainsi que les établissements scolaires. Les

événements tels que les « Forums de Métiers », les « Après-midis découverte », les « Focus Métier » ou encore le « Last Minute de l'apprentissage » offrent une meilleure connaissance des formations professionnelles dans le canton.

2013 > 2023
Taux de dualisation de
l'apprentissage:
+ 12 %

CHIFFRES 2023 DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



80,1% de dualisation



4'269 apprenti-e-s



1'420 entreprises formatrices

FLEXIBILITÉ, NUMÉRISATION ET VISION D'AVENIR

UNE PETITE RÉVOLUTION POUR LES FUTURS MACHINISTES ET GRUTIERES



EN 2023, LA FNE A PROFONDÉMENT CHANGÉ SA STRUCTURE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL POUR LES CONDUCTEURS D'ENGINS DE CHANTIER ET LES GRUTIERES. LES PLANS DE FORMATION ONT ÉTÉ ENTIÈREMENT REVUS AFIN D'OFFRIR DES FORMATIONS PLUS CONDENSÉES ET PLUS RAPIDES, TOUT EN RENFORÇANT LA PRATIQUE ET EN AMÉLIORANT LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ.

Première conséquence de toutes ces améliorations? La voici résumée: auparavant, avant 2023 et chaque année, une seule session de formation pour les machinistes et une autre pour les grutiers étaient en place et proposées aux entreprises. Avec les nouveaux plans de formation, la FNE organise maintenant:

- 5 cours de base pour machinistes (M1),
- 3 cours de perfectionnement,
- 3 cours pour grutiers (catégories A & B).

Pour 2024, nous prévoyons d'accélérer encore la cadence!

AVANT ET APRÈS

La différence entre les anciens et les nouveaux plans de formation pour les conducteurs d'engins est très impor-

tante. Avant, les candidats suivaient une formation tout au long d'une année, avec

- un cours de base de 5 jours pour les machinistes,
- une durée perfectionnement de 75 périodes étalée sur 7 mois les mardis soir et les samedis matins,
- un examen pratique et mécanique en fin d'année.

Aujourd'hui, les candidats ont le choix de suivre les cours ou les examens qui correspondent à leurs besoins, travaillant sur des modules plutôt que sur des blocs. Cette flexibilité est rendue possible grâce à une collaboration étroite avec nos partenaires romands, avec lesquels nous assurons une cohérence et une uniformité dans tous les plans de formation.

Pour les cours de grutiers, nous avons opté pour:

- un cours de base regroupé pour les catégories A et B, sur une durée de 3 jours d'affilée du jeudi au samedi, incluant l'examen théorique,
- des jours de révision théorique et pratique la veille des examens pratiques.

BILAN

Toutes ces améliorations résultent d'une même évolution technologique: l'introduction progressive dans nos

cours des outils informatiques et des tablettes. Depuis 2023, l'intégralité des formations ainsi que les examens se déroulent de manière numérique. Les supports de cours sont également transmis sous une forme électronique via une clé USB.

Le bilan de ces modifications en 2023 est positif:

- Moins d'échecs aux examens théoriques.
- Augmentation du rythme des formations.
- Moins d'appréhension pour les candidats qui ont des difficultés avec la langue française.
- Formations plus complètes et plus dynamiques.

Pour 2024, nous prévoyons la mise en place d'une plateforme Extranet où les entreprises et les candidats pourront suivre leurs formations, télécharger leurs supports de cours et, à terme, intégrer des modules de e-learning.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

FORMATION DES ADULTES : CONTRAT PARITAIRE AVEC L'ETAT



L'ETAT DE NEUCHÂTEL EST UN PARTENAIRE DE LONGUE DATE DE LA FNE ET D'UNIA POUR PROMOUVOIR LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES. QUELS SONT LES ENGAGEMENTS? QUELQUES PRÉCISIONS PERMETTENT UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION.

Entre l'Etat et la Commission paritaire neuchâteloise pour la formation, par contrat, la mission principale tient en une déclaration: offrir chaque année au personnel des entreprises du secteur principal de la construction des cours de base et de perfectionnement professionnels.

Ce contrat définit la nature et le volume des prestations à fournir pour la formation des adultes, de même que les exigences de qualité à respecter et les modalités financières à appliquer.

Dans ce partenariat, la Commission paritaire tient le rôle d'un centre de compétences et propose diverses formations pour les entreprises et leurs collaboratrices et collaborateurs.

Le service de la formation de l'Etat est l'autorité désignée pour accepter et reconnaître les formations offertes par la Commission paritaire. Cette reconnaissance par l'Etat permet à la

Commission paritaire de bénéficier de subventions.

Dans ce cadre, par mandat, la Commission paritaire propose chaque année un panel de formations et de cours. Nous les nommons pour en montrer leur importance.

- **Cours de cariste** pour obtenir le permis de conducteur de chariots élévateurs.
CHF 450.- pour un participant d'une entreprise membre de la FNE et du Fonds Social Paritaire.
CHF 850.- pour un participant non-membre.
- **Cours de grutier** pour obtenir le permis suisse de conducteur de grue, catégorie A & B.
CHF 450.- pour un participant d'une entreprise membre de la FNE et du Fonds Social Paritaire.
CHF 3'600 pour un participant non-membre.
- **Cours de base** pour machiniste pour obtenir le permis provisoire d'élève machiniste.
CHF 375.- pour un participant d'une entreprise membre de la FNE et du Fonds Social Paritaire.
CHF 2'500.- pour un participant non-membre.

- **Cours de perfectionnement pour machiniste** pour obtenir le permis suisse de conducteur d'engins de chantiers.
CHF 375.- pour un participant d'une entreprise membre de la FNE et du Fonds Social Paritaire.
CHF 2'900.- pour un participant non-membre.

A noter que toutes les subventions allouées par l'Etat sont destinées à des participants neuchâtelois, c'est-à-dire ici et dans ce contexte à toute personne domiciliée dans le canton de Neuchâtel.

BIENVENUE À LA FNE SA PREMIÈRE PLACE D'APPRENTISSAGE...



Kenny Sanglard

BIENVENUE À KENNY SANGLARD, FUTUR NOUVEL APPRENTI DE LA FNE À COMPTER DU MOIS D'AOÛT PROCHAIN.

Il a gagné notre confiance en un regard, en un sourire. Il travaillera à Colombier pour obtenir un CFC d'employé de commerce, formation élargie jusqu'au mois de juin 2026.

Il est domicilié présentement à Thielle, s'exprime très bien en français et aime le sport en général, le football en particulier. Il est de son temps: il excelle dans les jeux vidéo.

Pour le poste, nous avons reçu, au mois de février, 73 postulations. Nous avons organisé des stages pour conforter notre choix. Au fil des mois, vous croiserez Kenny, nous l'emmènerons partout. Réservez-lui un bon accueil.

ACCORD CONVENTIONNEL

LES SALAIRES DE BASE EN 2024

LES PARTENAIRES À LA CONVENTION NATIONALE SUISSE DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION ONT CHOISI D'APPLIQUER LES SALAIRES DE BASE CI-APRÈS POUR 2024.

Pour mémoire, le salaire effectif de chaque travailleur, selon les catégories, est aujourd'hui supérieur au minimum conventionnel et très largement supérieur au salaire minimum neuchâtelois (par heure: CHF 21,09 en 2024 et CHF 20.77 en 2023).

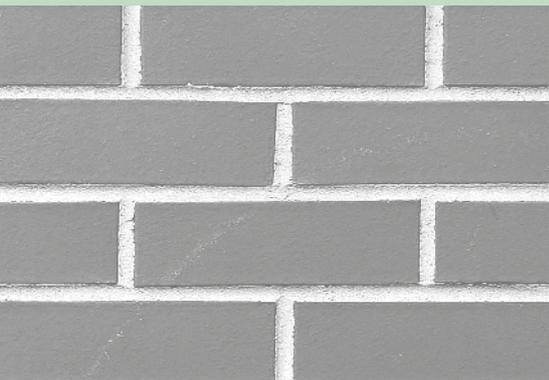
La Convention nationale pour les métiers du génie civil et du bâtiment est la plus généreuse de Suisse. Une belle récompense pour des collaborateurs et des collaboratrices fortement engagés et méritants.

Au minimum!

Catégorie	Salaire mensuel	Salaire horaire
C ouvrier, sans expérience	4'737.-	27.30
B ouvrier, avec expérience	5'238.-	29.75
A ouvrier qualifié sans CFC	5'608.-	31.85
Q ouvrier qualifié avec CFC	5'813.-	33.50
CE chef d'équipe	6'340.-	36.00

LES ENTREPRISES FORMATRICES DE LA FNE

UNE NOUVELLE VALEUR: LE DÉVOUEMENT DURABLE !



LA FNE TIRE UN GRAND COUP DE CHAPEAU À TOUS SES MEMBRES QUI INVESTISSENT DANS LA FORMATION.

Rêver d'avenir, c'est bien plus qu'un perpétuel chantier. C'est une philosophie et même une profession de foi ! Grâce à leur dévouement durable, les entreprises de la FNE concrétisent leurs promesses, brique après brique, pavé après pavé, apprenti après apprenti. Plus loin que pour la seule formation duale, elles ne manquent pas non plus l'occasion d'assurer la formation continue de leurs professionnels. Rien de mieux, en effet, que le renforcement des compétences pour assurer la qualité de leurs prestations. Une qualité, devenue au fil des ans, un vrai critère d'adjudication.

Chaque place d'apprentissage offerte est une pierre de plus à l'édifice. Hommage aux entreprises, hommage aux actrices de la formation. Logos à l'appui.



MASTERPLAN 2030

DEUX MÉTIERS - UNE NOUVEAUTÉ



CHEF D'ÉQUIPE

AVEC LE CPMB À COLOMBIER, SA DIRECTION ET SES CADRES, NOUS TRAVAILLONS DEPUIS TOUJOURS DANS UN ESPRIT DE COLLABORATION POSITIVE ET CONSTRUCTIVE. CE PARTENARIAT, SOLIDE ET DURABLE, PORTE ENCORE ET TOUJOURS SES FRUITS PUISQUE NOUS POUVONS VOUS ANNONCER UNE IMPORTANTE NOUVEAUTÉ: L'OUVERTURE PROCHAINE DE COURS PRÉPARATOIRES POUR L'OBTENTION DU NOUVEAU BREVET FÉDÉRAL DE CHEF D'ÉQUIPE.

En effet, pour suivre à la lettre les objectifs du MasterPlan 2030 de la SSE, cette formation prendra désormais une toute autre dimension professionnelle: les travailleurs inscrits aux cours de chef d'équipe qui commenceront **au mois d'octobre 2024** ne recevront plus, en signe de réussite, un simple certificat comme auparavant, mais **un brevet fédéral**, avec toute sa valeur et son aura symbolique.

BREVET FÉDÉRAL!

Pour ouvrir ce premier cours, nous devons pouvoir compter sur quinze (15) candidats au minimum. Le prix du brevet fédéral sera plus élevé que celui du certificat de chef d'équipe en raison du nombre de périodes de cours plus denses. Le prix par candidat s'élèvera à **CHF 13'500.-**. La moitié de cet investissement sera remboursée par le SEFRI (Confédération) lorsque le candidat sera en mesure de se présenter à l'examen final.

Nous comptons sur toutes les entreprises de la FNE pour promouvoir cette nouveauté professionnelle. Ensemble, continuons de tout en œuvre pour renforcer la qualité de la main-d'œuvre!

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

C'EST NOUVEAU, C'EST GÉNIAL! DEPUIS 2024, LA FORMATION DE CONDUCTEUR DE TRAVAUX EST COURONNÉE D'UN BREVET FÉDÉRAL!

Les conducteurs de travaux œuvrent dans les secteurs du bâtiment, du génie civil et de la construction de voies de communication. Le domaine de responsabilité des conducteurs de travaux présente divers points forts, en particulier la coordination et la gestion des chantiers. Les conducteurs de travaux élaborent des concepts d'exécution, planifient l'activité du personnel, organisent l'approvisionnement en matériel d'exploitation et en matériaux de construction.

Les conducteurs de travaux apportent une contribution importante à la création de valeur au sein de l'économie par leurs compétences techniques, numériques, managériales et de communication.

La formation, qui a lieu dorénavant sur quatre écoles, prépare les candidats à un examen professionnel supérieur (EPS).

UNE SEULE FORMATION, 4 ÉCOLES

FORMATION PROFESSIONNELLE

UN INSTRUCTEUR
EN PREMIÈRE
LIGNE !

Mickaël Dupas

AVEC LA COMMISSION PARITAIRE NEUCHÂTELOISE DU GROS ŒUVRE, NOUS AVONS FAIT LE PAS ! NOUS AVONS ENGAGÉ MICKAËL DUPAS DANS NOTRE ÉQUIPE À COLOMBIER. IL EST EN PLACE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024.

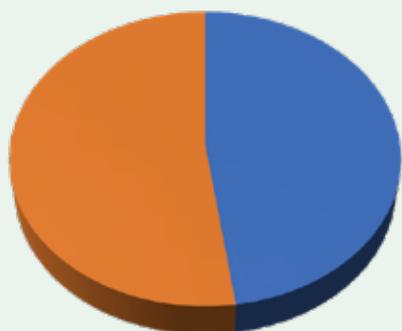
Son rôle? Officier en qualité d'instructeur à temps partiel. Son parcours professionnel est solide: conduite de machines de chantier, de grues, de chariots élévateurs, de nacelles! Autre flèche à son arc: une grande compétence dans le domaine de la Sécurité au Travail et en Santé (STPS). A Colombier, proche de notre responsable Gregory Aellen, Mickaël Dupas apporte une touche d'innovation et de bonne humeur communicative.

Sa mission principale? Former et guider nos futurs machinistes, grutiers, caristes et conducteurs de nacelles. Son énergie, son enthousiasme et surtout sa vaste expérience dans ces secteurs sont de véritables atouts pour notre programme de formation des adultes.



PRIX DE LA FORMATION (indicatif pour les conducteurs de travaux)

22'000 CHF répartis sur la durée de formation et par les 4 écoles, pour un total de 1'000 à 1'100 périodes de formation CT EPS



Etudiant
~11'500 CHF

*** Subvention
Confédération**
~10'500 CHF
50% max.

* Subvention de la Confédération octroyée lorsque l'étudiant.e se sera présenté.e à l'examen.

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fpc/fps/contributions.html>

PROMOTION DES MÉTIERS

LA FNE SUR TOUS LES FRONTS EN 2023



Gregory Aellen :
Sur le terrain, il excelle !



La FNE au cœur de la Migros MMM de Marin Centre
(6 jours d'affilée).



Last minute de l'apprentissage
à La Chaux-de-Fonds. Une présence remarquée.

FÉVRIER

MARS

JUIN



Succès du Forum des métiers
avec l'appui du canton. A répéter à l'envi. Après celui de Marin en 2023.



Visite du chantier du nouveau Collège régional avec le Cercle scolaire du Val-de-Travers,
en collaboration avec les entreprises de la FNE présentes sur le chantier.

ELLE ÉTAIT PARTOUT LA FNE EN 2023 ! PLUS QU'UNE EXCLAMATION, UNE CONFIRMATION : POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS, RIEN DE TEL QUE LE TERRAIN !

Dans l'ordre chronologique, sur deux pleines pages, nous tirons le bilan d'une folle année de promotion où nous avons sorti machines et affiches pour présenter le gros œuvre à tous les publics. Photographies à l'appui !

En 2023, la FNE était dehors pendant plus de 30 jours ! Une présence exceptionnelle voulue et appréciée par tous les membres. En 2024, nous ne baisserons pas les bras. Au contraire !



Comptoir du Val-de-Travers

(10 jours)

avec une présence de toutes les entreprises de la région. Une réussite totale, une ambiance amicale, un partage économique et social.



Salon commercial du Val-de-Ruz

(4 jours).

Une « première » participation pour la FNE, et vivement la deuxième en 2024 !

AOÛT

SEPTEMBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



Grosse présence de **la FNE à Capa'Cité** (salon des métiers) à Neuchâtel (7 jours). Un stand sur le lac, un public convaincu, des entreprises en premières lignes.

En six points...

- 6 Quartiers sur 10'000 m² à Neuchâtel
- 200 métiers en premières lignes
- 21'000 visiteurs entre le 4 et le 9 septembre, dont 4'500 élèves
- 500 bénévoles
- 20 sponsors privés et 5 partenaires institutionnels
- 1'200'000 francs au budget



Visite des classes de

préapprentissage du canton au CPMB (CPNE) à Colombier

Des jeunes intéressés et des enseignants motivés : deux conditions pour parler sérieusement de relève professionnelle avec les institutions publiques.

FUSION DES FONDS POUR LA FORMATION

RUPTURE DE CONFIANCE DANS LE CANTON !



LE NOUVEAU FONDS NEUCHÂTELOIS POUR LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL, ENTIÈREMENT FINANCÉ PAR LES EMPLOYEURS, ENTRERA EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2025. LE VOTE DU GRAND CONSEIL A EU LIEU À LA FIN DU MOIS DE MARS ÉCOULÉ. IL SUSCITE UNE VIVE OPPOSITION DES MILIEUX ÉCONOMIQUES. LA CONFIANCE EST ROMPUE ET LA CONTROVERSE ENFLAMMÉE. EN CAUSE, UN AMENDEMENT !

Quelle mouche a donc piqué une partie des parlementaires de l'UDC et de la gauche plurielle à rompre la confiance entre les autorités et les employeurs du canton dans un domaine qui a rassemblé jusqu'ici les mondes politique et économique ?

Nouveau Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement

1. 2019 – Création d'un Fond d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD). Quels en sont les avantages ? Toutes les entreprises neuchâte-

Petit rappel des faits pour comprendre le malaise et la colère des milieux économiques.

loises qui forment bénéficient d'un soutien financier de 5'000 francs en moyenne par année et par apprenti. Ce Fonds est alimenté par un prélèvement auprès des employeurs du canton. Initialement, le taux de contribution se montait à 0,58% de la masse salariale. Le taux a baissé en 2023 (0,45%) et en 2024 (0,42%). Un autre Fonds pour la formation et le perfectionnement, le FFPP, accompagne et encourage encore jusqu'au 31 décembre 2024 les entreprises à former la relève et à renforcer les compétences des adultes. Son coût sur la masse salariale: 0,087%, et cela depuis 2016.

2. 2024 – Au nom de l'efficacité, les deux Fonds fusionnent. L'entrée en vigueur du nouveau Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement (FAPP) est prévue au 1^{er} janvier 2025. Quelle charge pour les entreprises ? Dès 2025, un taux unique (un seul Fonds au lieu de deux aujourd'hui) fixé à 0,507% de la masse salariale.

Le Grand Conseil a semblé unanime pour partager les enjeux et adopter la loi jusqu'à l'intrusion d'un amendement de la gauche plurielle. Objectif politique et un brin fanatique: plafonner le financement des centres d'apprentissage à 3% du total des

contributions. Le Conseil d'Etat et la droite du Parlement, avec l'appui des milieux économiques, ont contesté vigoureusement cet amendement qui aura pour conséquence de fragiliser les centres d'apprentissage alors qu'il faudrait au contraire les renforcer afin de pallier la pénurie de places d'apprentissage dans le domaine technique notamment.

VOTE ET SURPRISE

Au vote, la loi amendée a passé la rampe. Pourquoi ? Parce qu'une partie de la droite (UDC) a voté avec la gauche plurielle. Les milieux économiques, pour l'heure, déplorent les divisions politiques. Quelle est la hauteur de l'effort aujourd'hui, en espèces sonnantes et trébuchantes ? Pour rappel, voici ce que les entreprises payent chaque années aux deux fonds :

**FFPP → 6 millions
FFD → 32 millions**

TRAVAIL ET FORTE CHALEUR ESTIVALE

LETTRE OUVERTE AUX POUVOIRS PUBLICS



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, EN PARTICULIER TOUT AU LONG DES MOIS D'ÉTÉS DE PLUS EN PLUS CHAUDS, POSENT DE SÉRIEUX DÉFIS À L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, AU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALEMENT.

A l'échelon national, au terme d'une table ronde, les syndicats, Développement Suisse, la KBOB, l'Office fédéral des routes (OFROU), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et la SUVA ont trouvé un accord. Il porte sur la nécessité de préserver la santé des travailleurs de la construction dans des situations climatiques périlleuses.

De leur côté, les entrepreneurs réunis à l'enseigne de la FNE en appellent aux pouvoirs publics, avec un double objectif:

- Reconsidérer les temps de repos pendant lesquels il est interdit de travailler sur les chantiers.
- Procéder à des ajustements afin de permettre la réalisation de travaux à des heures matinales plus fraîches.

Une adaptation au moins temporaire des heures de repos pendant les mois chauds de l'été permettrait non seulement de continuer à garantir

une réalisation sûre et efficace des projets, mais aussi et surtout de soulager l'ensemble du personnel de la construction.

La possibilité de réaliser plus facilement des travaux au petit matin permettrait en effet d'éviter les heures chaudes de l'après-midi, ce qui serait clairement bénéfique pour la santé des personnes œuvrant sur les chantiers. De telles mesures complèteraient judicieusement celles prises d'ores et déjà par les employeurs : la mise en place d'espaces ombragés, la fourniture d'eau et des pauses supplémentaires.



CONTRÔLE DES CHANTIERS

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE À COLOMBIER



Emmanuelle Clerc



Silvio Sorrenti



Samuel Tissot

LA FORCE DE FRAPPE DES CONTRÔLEURS DE CHANTIERS EST MEILLEURE ANNÉE APRÈS ANNÉE. UNE ORGANISATION RENFORCÉE, UN ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF RATIONNALISÉ: TOUS LES ATOUTS SONT RÉUNIS POUR VISER L'EFFICACITÉ.

Nouvelle répartition des rôles de chacune et chacun à Colombier, sous le toit de l'Association Neuchâteloise pour le Contrôle des Conditions de Travail (ANCCT). Emmanuelle Clerc y assume désormais un rôle de responsable d'équipe. Elle organise, elle planifie, elle relaie l'information et avise les commissions paritaires du gros œuvre et du second œuvre des décisions à prendre, selon les activités et les constats. Avec Silvio Sorrenti, le doyen de l'équipe et Samuel Tissot, le

dernier arrivé, l'équipe de Colombier est ainsi au grand complet.

Mieux encore : depuis le 1^{er} avril 2024, et par contrat de durée déterminée jusqu'au 31 mars 2025, Sonia Bara en sa qualité d'assistante administrative à 50%, accompagne désormais les trois contrôleuse et contrôleurs. Ce renfort illustre la volonté des partenaires sociaux de tout mettre en œuvre pour lutter contre le travail au noir et toute concurrence déloyale.

Au cours de l'année 2023, quelques mentions :

17 arrêts de chantier prononcés

6 sorties en commun avec les inspecteurs de l'Etat de Neuchâtel

86 dénonciations d'éventuelles infractions aux dispositions conventionnelles

74 % des entreprises contrôlées sur le terrain étaient adjudicataires, **26%** en sous-traitance.

LE RÉSUMÉ DES COÛTS RÉPARTIS POUR LE CONTRÔLE DES CHANTIERS

Gros œuvre	30.61%	117'129.00
Menuiserie	32.92%	125'967.00
Peinture	16.46%	62'984.00
Technique du bâtiment	9.38%	35'892.00
Construction métallique	1.88%	7'194.00
Electricité	8.75%	33'482.00
Total	100.00%	482'648.00

PRÉVENTION DES ACCIDENTS

PLUS DE CENT VISITES SUR LES CHANTIERS

SUR MANDAT DE LA COMMISSION PARITAIRE DU GROS ŒUVRE NEUCHÂTELOIS, NOTRE RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS VEILLE À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DANS TOUS LES COINS ET RECOINS DU CANTON.

En effet, en une année, Gregory Aellen a effectué plus de cent visites sur des chantiers ouverts et parfois même un peu dissimulés! Sa mission: mettre l'accent sur la prévention et la sécurité au travail.

Dans l'ensemble, les entreprises appliquent les bonnes pratiques. Les notes sont bonnes, voire excellentes pour les meilleurs disciples. Main dans la main avec la SUVA, à l'appui des assignations paritaires, le responsable de la FNE signale les failles, les risques et recherche des solutions sous le signe de la collaboration pluridisciplinaire.

ÉLINGAGE - LES BOUCHÉES DOUBLES

En 2023, Gregory Aellen a également mis les bouchées doubles pour accompagner les élingueurs de charges dans leur nouvelle formation obligatoire, en proposant des sessions à Colombier et en aidant les entreprises à s'organiser en interne. Le même responsable est aussi actif à l'échelle romande, avec une présence neuchâteloise dans le groupe sécurité & santé au travail au sein de l'association constructionromande. Enfin, avec la SUVA, le partenariat est au beau fixe.

OBLIGATOIRE!**LES FORMATIONS EN 2023**

- Formation à l'élingage pour le transport de charges avec une grue.
- EDEX (cours de formation continue pour les PERCO).
- Manipulation et entretien de la tronçonneuse à chaîne pour le travail du bois.
- Cours de premiers secours et rappels des bases BLS-AED.
- Cours de travaux en hauteur.
- Cours de grue de déchargement (C).

PLUS FUN!

Le PASEC (parcours sécurité) a été relancé, mais sans émoi particulier! Nous travaillons sur des variantes pour le rendre plus fun et attractif.

EN RACCOURCI, L'ESSENTIEL À RETENIR ...

631 Le nombre de contrôles effectués sur le terrain
607 en 2023 par nos trois inspecteurs, payés par les
832 Commissions paritaires des métiers du bâtiment
645 (gros œuvre et second œuvre réunis).

1'089
1'176 Le nombre de personnes contrôlées en 2023
1'363 (gros œuvre et second œuvre).
1'137

128
172 Le nombre d'entreprises contrôlées, régies par
170 la Convention nationale (CN).
102

265
402 Le nombre de travailleurs de la CN contrôlés.
316
230

152
222 Le nombre de travailleurs soumis à la CN et qui
132 ont commis ou subi des infractions en 2023.
85

27'450
99'500 En francs le montant total des amendes et des
86'000 frais.
128'150

■ Chiffres 2023 ■ Chiffres 2022 ■ Chiffres 2021 ■ Chiffres 2020

LES CHANGEMENTS DE PARADIGME POUR MIEUX PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

DEUX TEXTES DE LOIS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS SONT ENTRÉS EN VIGUEUR. ILS SONT ADAPTÉS AUX NOUVEAUX DÉFIS À RELEVER POUR SAUVER LA PLANÈTE, C'EST BIEN. ILS SONT ENCOMBRÉS D'IDÉOLOGIE ET DE BUREAUCRATIE, CE N'EST PAS BIEN. DEUX PAGES POUR UN THÈME MAJEUR.

L'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et la Loi neuchâteloise sur les marchés publics (LCMP) sont entrés en force en 2024. Le sujet est complexe, juridique, politique et sociétal. Il faut prendre quelques précautions pour le commenter et deux recours déposés par notre Fédération et celle du Second œuvre sont toujours en cours au sujet de la LCMP.

L'ACCORD ENTRE LES CANTONS - AIMP

Ce texte de loi a rencontré l'adhésion de tous les cantons. Le nôtre au mois de septembre écoulé. Quels en sont les avantages?

- La concurrence axée sur la qualité, les préoccupations relatives au développement durable et les propositions de solutions innovantes prendront davantage d'importance dans l'adjudication finale.
- L'élément central de cet accord illustre l'essentiel de la révision: le but n'exige plus seulement une

utilisation des deniers publics qui soit économique, encore faut-il que cette utilisation produise des effets économiques, écologiques et sociaux durables. Les trois dimensions du développement durable au sens large du terme sont ainsi expressément couvertes.

Ce nouveau droit intercantonal a donc pour objectif d'accorder une plus grande importance à la qualité. Désormais, l'offre la « plus avantageuse » est celle qui répond le mieux aux critères d'adjudication, c'est-à-dire à la qualité globale de l'offre.

Le droit d'une entreprise à l'obtention d'une adjudication est ainsi déterminé en tenant compte de la qualité et du prix d'une prestation, mais aussi d'autres critères équivalents tels que l'adéquation, les délais, les coûts du cycle de vie, le développement durable, les conditions de livraison, la distance, le service à la clientèle et on en passe. De plus, la prise en compte d'objectifs secondaires (insertion sociale, chômeurs de longue durée, travailleurs âgés, formation duale d'apprentis notamment) est également possible, mais ne doit pas se traduire par une discrimination ou un refus injustifié de l'accès au marché.

LA CONCURRENCE ET LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

L'amélioration des conditions-cadres pour la concurrence est au cœur de la révision de ces textes nouveaux. Les cantons doivent s'assurer que les dispositions en vigueur de la protection du travail, des conditions de travail, de l'égalité salariale et de la protection de l'environnement soient respectées.

SIMAP.CH

La plate-forme SIMAP.ch sera toujours au centre des liens entre les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises.

20 JOURS

Enfin, le délai de recours accordé aux entreprises est rallongé de 20 jours, ce qui est une excellente nouvelle disposition.

TROP D'IDÉOLOGIE ET DE BUREAUCRATIE !



AVEC L'ACCORD INTERCANTONAL SUR LES MARCHÉS PUBLICS, LA LOI CANTONALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS EST AUSSI ENTRÉE EN VIGUEUR CETTE ANNÉE. DEUX POINTS RESTENT À RÉGLER, ILS SONT EN SUSPENS AU TRIBUNAL FÉDÉRAL.

La loi cantonale reprend toutes les bonnes dispositions de l'Accord intercantonal, notamment les conditions de participation, les critères d'aptitude et les critères d'adjudication imposés aux entreprises soumissionnaires.

La loi cantonale sera dotée d'un règlement qui, nous l'espérons, prendra en compte deux résolutions de notre Fédération :

- L'obligation pour les entreprises chargées d'effectuer des prestations dans le domaine du gros œuvre et du second œuvre de doter leur personnel de badges (cartes professionnelles délivrées par une Autorité suisse de contrôle agréée).
- L'obligation pour tout soumissionnaire de respecter les dispositions conventionnelles du lieu d'exécution de la prestation et de fournir au pouvoir adjudicateur une attestation reconnue par les autorités paritaires chargées de surveiller le respect des conventions neuchâteloises, romandes et nationales.

DEUX RECOURS SUR LA TABLE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL

Pour l'heure, tous les articles de la nouvelle Loi cantonale sur les marchés publics ne sont pas applicables. En effet, deux recours déposés par notre Fédération ainsi que par les instances du second œuvre neuchâtelois sont déposés sur la table du Tribunal fédéral.

Ces deux recours visent un objectif majeur : lutter contre l'ardeur politique d'une gauche du Grand Conseil plus extrémiste qu'auparavant et repousser autant que faire se peut l'empilement des dossiers et l'envahissement bureaucratique !

La gauche, à une voix près le 5 septembre écoulé au parlement, a voté une... augmentation de la paperasse avec l'introduction d'une condition et d'une obligation que nous jugeons inapplicables et inutilement tracassières. Nous les résumons :

1. « Lorsque la valeur du marché public dépasse 30'000 francs, tout soumissionnaire qui emploie au moins 20 personnes, sans les apprentis, devra fournir à l'Autorité une analyse vérifiée de l'égalité des salaires, selon les articles 13a et suivants de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. »
2. « L'entité adjudicatrice peut limiter ou exclure le recours à la sous-traitance ou à la location de personnel dans un appel d'offres. »

Ces deux articles sont abusifs et risquent de coûter cher aux entreprises. De plus, ils provoqueront une démotivation certaine des petites et des moyennes entreprises à participer aux marchés publics, lesquelles jugeront plus sages de ne pas soumissionner afin d'éviter une jungle administrative. Que l'on puisse exclure par exemple le recours à la sous-traitance apparaît comme une attaque à la liberté d'entreprendre. En définir une limitation aurait suffi au bonheur de tous. A suivre...

SUR LES ROUTES NEUCHÂTELOISES – GÉNIE CIVIL

DE NOUVEAUX CRITÈRES
POUR CHOISIR UNE ENTREPRISE

UN NOUVEAU MANUEL ET DE NOUVEAUX PRINCIPES D'ÉVALUATION PERMETTRONT À FUTUR L'INTÉGRATION DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LES APPELS D'OFFRES DE GÉNIE CIVIL RÉDIGÉS PAR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES NEUCHÂTELOISES.

La problématique du recyclage des matériaux issus du fraisage des revêtements bitumineux lors du renouvellement des enrobés routiers est en effet importante dans le canton, comme en règle générale sur l'ensemble du territoire helvétique.

Les exigences en termes de performance et de durabilité des revêtements routiers sont élevées et nécessitent que des principes clairs soient établis pour en garantir la qualité lorsqu'une part de matériaux recyclés y est incorporée.

UNIR LES COMPÉTENCES

Forts de ce constat, l'État de Neuchâtel, par le Service cantonal des ponts et chaussées, les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ainsi que la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs ont uni leurs compétences pour développer un manuel d'aide à la valorisation des agrégats recyclés d'enrobés, destiné à l'ensemble des

pouvoirs adjudicateurs en matière de travaux de génie civil.

De manière plus documentée, ce manuel a pour objectif de fournir les bases nécessaires pour établir des appels d'offres, évaluer les offres des soumissionnaires en prenant en compte les aspects environnementaux – dont le recyclage et la valorisation des agrégats d'enrobés –, ainsi que le recours à des enrobés tièdes. Il a également pour vocation d'aider les différents acteurs à mettre en place une stratégie globale cohérente et pérenne pour des enrobés bitumineux plus durables, incluant également l'intégration et l'analyse de questions environnementales liées aux travaux à réaliser.

Une première séance d'information a eu lieu au mois d'avril écoulé. Le manuel parviendra à toutes les entreprises neuchâteloises d'ici à l'été.

**ENSEMBLE AU BOULOT
PENDANT UNE ANNÉE**

État de Neuchâtel

villes de Neuchâtel et
La Chaux-de-Fonds

Fédération neuchâteloise
des entrepreneurs

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, URBANISATION, ÉCONOMIE CIRCULAIRE

UNE SUISSE À DIX MILLIONS D'HABITANTS ? UN IMMENSE DÉFI DE CROISSANCE POUR LES ENTREPRENEURS



EN 2045, NOTRE PAYS COMPTERA PROBABLEMENT 10 MILLIONS DE PERSONNES. UN QUART AURA PLUS DE 65 ANS.

BEAUCOUP DE QUESTIONS SONT POSÉES : SOCIÉTÉ, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ÉCONOMIE, NATURE, RESSOURCES ET MOBILITÉ. LES ENTREPRENEURS SONT AU CŒUR D'UNE PROCHAINE EXPANSION, EN VRAI D'UNE FORTE EXTENSION DU VOLUME À CONSTRUIRE.

Une Suisse à 10 millions d'habitants n'est possible qu'avec un développement judicieux de l'urbanisation vers l'intérieur. Une telle urbanisation implique une transformation. La construction doit maintenant rimer avec la densification.

En moyenne, en Suisse, chaque logement détruit est remplacé par deux nouveaux logements. Un constat, un gage d'avenir très apprécié. Rien que dans le canton de Zurich, quelque 2'000 logements voient le jour chaque année dans de nouvelles constructions de remplacement – avec des effets positifs pour l'environnement, pour l'aménagement du territoire et pour les caisses publiques.

DIMENSION DURABLE

Le parc immobilier suisse est vétuste.

Il est responsable d'environ 45% de la consommation d'énergie et d'un quart des émissions de CO₂. Les entreprises de construction jouent donc un rôle clé dans la réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Grâce à des entrepreneurs résolument tournés, dotés d'une technologie de pointe, notre secteur va devoir transformer d'anciens bâtiments et quartiers vieillissants en espaces de vie modernes et économes en énergie.

DOUZE PRIORITÉS

Les mêmes entrepreneurs, réunis ensemble sous un toit faitier, ont élaboré un plan d'action en douze points pour moderniser le parc immobilier. L'assainissement énergétique des bâtiments ou le remplacement de bâtiments existants par de nouvelles constructions efficaces sur le plan énergétique contribuent de manière significative à la réduction de l'impact environnemental. Aujourd'hui, le taux d'assainissement des anciens immeubles n'est toutefois que d'environ 1% par an. Si la Suisse veut atteindre ses objectifs d'ici à 2050, conformément à l'Accord de Paris et à la directive «zéro net» du Conseil fédéral, il faudra encore une augmentation substantielle des assainissements énergétiques.

MATIÈRES PREMIÈRES

Qu'il s'agisse de l'extension des réseaux de chauffage à distance, de barrages plus hauts, de nouvelles éoliennes, de la construction de grandes installations photovoltaïques ou de l'assainissement énergétique des maisons, la transition énergétique dans notre pays a besoin du secteur de la construction. Un secteur qui s'engage fortement pour prôner une utilisation efficace de toutes les ressources.

En Suisse, en moyenne chaque logement détruit est remplacé par deux nouveaux logements!

LES RELATIONS PUBLIQUES DE LA FNE

LA POLITIQUE DU THERMOMÈTRE !



DE LONGUE DATE, LES ENTREPRISES DE LA FNE ENTRETIENNENT ET CULTIVENT DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET LES AUTORITÉS NEUCHÂTELOISES. LES INVESTISSEMENTS ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL SONT TOUJOURS AU CENTRE DES ÉCHANGES.

Entre 2023 et 2024, en effet, la FNE n'a manqué aucune occasion de maintenir les contacts et d'honorer ses rendez-vous avec les élues et les élus de la République. Mieux: elle a couru les quatre coins du canton pour prendre le pouls et la température des institutions et des syndicats. Il faudrait ajouter dix pages de plus au présent rapport pour résumer et illustrer l'ensemble des rencontres. Nous avons choisi d'en mettre au moins quatre en premières lignes.

AOÛT 2023

Quand la FNE est « montée » à La Chaux-de-Fonds ce mois-là, elle avait le cœur en écharpe. Et une date en mémoire: 24 juillet. Réparer, soulager, déconstruire, reconstruire: entre le Conseil communal et les entreprises, les relations, tout comme l'urgence des interventions, ont redoublé d'intensité, signe des solidarités. Au cours de cette même rencontre, les deux délégations ont aussi abordé l'importance de réaliser sans délai un projet plébiscité par toute la population: la transformation des patinoires des Mélèzes. Les négociations ont maintenant commencé à tous les étages de la Métropole des Montagnes. Après l'été, nous en sommes convaincus, les autorités seront en mesure de révéler la planification des futurs travaux. Enfin, autour de la table, nous avons encore une fois débattu des permis de fouilles pendant la saison froide. Avec une belle avancée: au fil des hivers, selon les conditions du ciel, les autorités et les entreprises travaillent ensemble tant que la neige et le gel n'immobilisent personne! Une collaboration vraiment appréciée.

NOVEMBRE 2023

Une rencontre inoubliable avec les ambassadeurs de Viteos qui annoncent quelque 650 millions de francs d'investissements pour les prochaines années! Une délégation aussi... énergique que son courant qui révèle ses projets cartes sur table et qui espèrent trouver auprès des entreprises cantonales la main-d'œuvre nécessaire pour passer de la parole aux actes. On n'ose pas imaginer le développement d'une institution neuchâteloise aussi importante, son futur et ses défis climatiques sans le concours des entrepreneurs neuchâtelois qui chassent pour l'heure le personnel partout où il existe. Les chantiers à venir sont si énormes que les entreprises doivent pouvoir conserver chez elles l'entièreté de leur puissance.



NOVEMBRE 2023 TOUJOURS...

Place à la seconde rencontre annuelle avec une délégation du Conseil d'Etat accompagnée des services de l'administration, tous engagés à renforcer et développer les infrastructures du canton. Ce mois de novembre-là, nous avons débattu des marchés publics et de la loi neuchâteloise qui venait de changer de paradigme. En lumière: les nouveaux critères de qualité, de développement durable et de conditions sociales. L'évolution des appels d'offres et la façon d'apprécier les performances des entreprises, toutes concurrentes, répondent aux attentes d'aujourd'hui: construire, investir, mais pour la planète! Ces échanges avec le gouvernement permettent aussi de prévoir l'avenir: au mois de novembre, c'est l'instant T pour dévoiler les plans d'investissements pour les prochaines années, avec les habituelles prévisions budgétaires. Les conclusions, à la fin des fins entre chien et loup, offrent toujours des saveurs et des couleurs particulières. En effet, le temps du verre de l'amitié partagé nous permet chaque fois à merveille d'envisager les prochains rendez-vous.

FÉVRIER 2024

Avec la Ville de Neuchâtel, un jour avant la saint-Valentin et deux mois avant les... élections, nous sortons les dossiers, le sourire aux lèvres. Les relations sont courtoises, la confiance établie. A la une ce mardi-là: les critères d'adjudication et le vert durable qu'il faut mettre sur les chantiers. Les critères environnementaux sont maintenant admissibles juridiquement pour autant qu'ils présentent un lien direct avec l'objet du marché. Ils doivent être aussi pondérés, débarrassés de toute discrimination. Un « plus » que la délégation de la FNE propose d'ajouter aux sélections: l'obligation faite à chaque travailleur engagé par une entreprise reconnue de porter un badge paritaire sur les chantiers. La lutte contre le travail au noir et l'exclusion professionnelle passent bel et bien par quelques contraintes; les patrons en sont bien conscients et c'est une des raisons pour lesquelles ils s'engagent si fortement à respecter les dispositions conventionnelles en vigueur. Nous concluons par des promesses d'amélioration: quelle serait belle la vie économique si les entreprises pouvaient travailler douze mois sur douze sans discontinuer, à condition bien sûr de réunir toutes les conditions météorologiques et

administratives en même temps, c'est-à-dire une saison froide ordinaire avec des appels d'offres et des adjudications tous les mois et le règlement sur les permis de fouilles rangé à tout jamais dans les archives de l'histoire de la Capitale!

Après l'Assemblée générale de juillet, nous reprendrons notre bâton de pèlerin. Cap sur les communes et leurs nouvelles autorités! Du travail plein les bras pour les entreprises et leur comité de Colombier.

LA STATISTIQUE DES PERMIS DE CONSTRUIRE DES MILLIONS DE TRAVAIL !



ANNÉE APRÈS ANNÉE, AVEC L'APPUI DU SERVICE CANTONAL DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, NOUS PUBLIONS UN TABLEAU QUI RÉSUME L'ÉVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS PAR LA RÉPUBLIQUE ET TROIS DE SES VILLES.

Entre 2022 et 2023, un indice apparaît: l'estimation chiffrée des investissements a augmenté de plus de cent millions de francs.

Les deux illustrations que vous regardez ici doivent être lues ainsi:

- 30% des permis de construire concernent le gros œuvre en général, la maçonnerie en particulier.
- 40% des mêmes permis indiquent l'estimation du coût des travaux, donc des investissements.

**INVESTISSEMENTS
2022 → 291 millions
2023 → 412 millions**

SATAC2 - Permis octroyés par région 01.01.2023 au 31.12.2023

RÉGIONS	PERMIS OCTROYÉS	% PERMIS	EST. TRAVAUX	% MONTANT
Littoral	670	54.21%	266'086'024.35	64.61%
Montagnes	255	20.63%	69'163'286.25	16.79%
Val-de-Ruz	180	14.56%	34'297'399.00	8.33%
Val-de-Travers	131	10.60%	42'287'739.55	10.27%
TOTAL PERMIS OCTROYÉS	1236	100.00 %	290'739'448.67	100.00 %

DONT VILLES	PERMIS OCTROYÉS	% PERMIS	EST. TRAVAUX	% MONTANT
La Chaux-de-Fonds	154	35.16%	50'034'988.30	47.23%
Le Locle	46	10.50%	6'364'650.00	6.01%
Neuchâtel	238	54.34%	49'535'532.00	46.76%
TOTAL PERMIS OCTROYÉS	438	100.00 %	145'276'285.03	100.00 %

SATAC2 - Permis octroyés par région 01.01.2022 au 31.12.2022

RÉGIONS	PERMIS OCTROYÉS	% PERMIS	EST. TRAVAUX	% MONTANT
Littoral	675	52.35%	149'238'712.72	51.33%
Montagnes	334	25.84%	99'090'880.00	34.08%
Val-de-Ruz	163	12.65%	17'867'542.45	6.15%
Val-de-Travers	118	9.15%	24'542'313.50	8.44%
TOTAL PERMIS OCTROYÉS	1290	100.00 %	290'739'448.67	100.00 %

DONT VILLES	PERMIS OCTROYÉS	% PERMIS	EST. TRAVAUX	% MONTANT
La Chaux-de-Fonds	204	42.24%	70'580'940.00	48.58%
Le Locle	60	12.46%	15'087'800.00	10.39%
Neuchâtel	218	45.31%	59'607'545.03	41.03%
TOTAL PERMIS OCTROYÉS	482	100.00 %	145'276'285.03	100.00 %

NOUVELLES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

L'AVENANT NEUCHÂTELOIS EST ENTRÉ EN VIGUEUR

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE POURPARLERS AVEC LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES D'UNIA, L'AVENANT NEUCHÂTELOIS À LA CONVENTION NATIONALE EST ENTRÉ EN FORCE LE 1^{ER} JANVIER 2024. IL A FAIT L'OBJET D'UNE VASTE INFORMATION AUX MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION RÉUNIS AU MOIS D'AOÛT ÉCOULÉ POUR EN DÉCOUVRIR LES PRINCIPAUX ASPECTS.

SALAIRES 2024

LES RECOMMANDATIONS DE LA FNE

LES ENTREPRENEURS RÉCOMPENSENT LEURS TRAVAILLEURS DEPUIS TOUJOURS. REMARQUABLE CONVICTION PROFESSIONNELLE QUI RENFORCE LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES ET QUI VALORISE LA QUALITÉ DES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION.

+ 4%
en deux ans

En 2023, mais en 2022 déjà, les salaires ont augmenté dans les domaines du génie civil et du bâtiment.

Pour l'année 2024, les entrepreneurs ont choisi leur solution préférée: lier l'augmentation individuelle du salaire à la performance de chaque travailleur. Résultat des courses, après enquête auprès des membres: au minimum, chaque entreprise a adapté les rémunérations à la hausse afin de combler l'inflation, c'est-à-dire le renchérissement général du coût de la vie.

A la FNE, la justice sociale est au cœur des priorités.

EN RÉSUMÉ...

Calendrier annuel de travail – art. 17

Les entreprises ayant établi leur propre calendrier de travail doivent le transmettre annuellement à la CPN d'ici au 15 mai. Les entreprises sont autorisées à prévoir au maximum **dix jours (10) compensés par année**, dans lesquels sont compris le vendredi de l'Ascension, le lundi du Jeûne fédéral ainsi qu'un troisième jour à planifier autour de « ponts » (1^{er} Mars, 1^{er} Mai).

En été, les travailleurs ont droit à deux semaines de vacances d'affilée, auxquelles il faut ajouter un jour de

vacances, **à savoir le vendredi qui précède** les deux semaines d'affilée.

Temps de déplacement – Avenant neuchâtelois

Le chauffeur du véhicule de l'entreprise, qui transporte du **matériel et/ou du personnel**, doit être indemnisé pour la totalité du temps de déplacement **dès la 1^{ère} minute**.

Travail au noir

Pendant la durée du contrat de travail, à compter du 1^{er} jour, le travailleur ne doit pas accomplir de travail professionnel pour un tiers rémunéré ou non.

LA FONDATION

AU 2^E ÉTAGE POUR 438'000 FRANCS !



René Lochmatter – Le Grand, l'Incomparable, l'Irremplaçable trésorier de la Fondation depuis 2011 va remettre son mandat après l'été. Nous en reparlerons donc dans le prochain rapport annuel, en 2025.

LES GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CENTRE PROFESSIONNEL DES MÉTIERS DU BÂTIMENT À COLOMBIER MOBILISENT PLUSIEURS ENTREPRISES NEUCHÂTELOISES TOUS LES ÉTÉS. APRÈS LE PREMIER ÉTAGE DE L'IMMEUBLE ADMINISTRATIF RÉNOVÉ EN 2022, LA FONDATION EST MONTÉE D'UN ÉTAGE EN 2023 POUR QUELQUE 438'000 FRANCS.

Dans le cadre du partenariat public et privé voté en 2011 par le Grand Conseil, la Fondation est chargée contractuellement d'entretenir et de transformer les bâtiments du Centre professionnel de Colombier.

En 2023, elle a investi 438'000 francs dans des travaux, après les 425'000 francs engagés en 2022. L'enveloppe annuelle attribuée s'élève à 447'000 francs.

La liste des interventions en 2023? En autres, pour le seul deuxième étage: désamiantage, réfection des sols, installation de parois, renforcement des piliers en acier, faux-plafonds, alimentation électrique, lustrerie, portes, murs et peinture!

En 2024, à l'été principalement, la Fondation poursuivra sa mission: ne jamais différer un investissement, consacrer un demi-million de francs pour conserver intacte la valeur de tous les bâtiments du Centre professionnel qui est un peu le sien aussi...

VIE PUBLIQUE ET ÉCONOMIQUE

QUAND LA FNE FAIT LE SIÈGE...

LA VIE PUBLIQUE ET ÉCONOMIQUE A SES CODES, SES OBLIGATIONS, SES RENDEZ-VOUS, SES ÉCHANGES ET SES INCONTOURNABLES SÉANCES ! C'EST AINSI QUE LA FNE PREND PART AUX DÉBATS ET AUX RÉFLEXIONS DANS DES LIEUX OÙ PASSENT À PEU PRÈS TOUTES LES INFORMATIONS. OÙ SIÈGE-T-ELLE EXACTEMENT ? OÙ EST-ELLE PRÉSENTE ET ACTIVE ? ALLONS À L'ESSENTIEL.

Au Conseil cantonal
de la formation professionnelle

A la Commission de formation professionnelle
du domaine bâtiment & construction

Au Conseil de gestion du Fonds pour la formation
duale (FFD)

Au Conseil de direction du Fonds pour la formation
et le perfectionnement professionnels (FFPP)

Au Conseil de l'emploi

Au Conseil des transports

A la Commission cantonale de l'énergie

A la Communauté pour l'intégration et la cohésion
multiculturelle

A la Commission cantonale tripartite

A la Fondation pour la rénovation des bâtiments
du CPMB

Au comité de la Fédération des Entreprises
(FER Neuchâtel)

Au comité de la Chambre Immobilière Neuchâtel
(CIN)

A la faïtière des Associations économiques
du canton de Neuchâtel (AENE)

INFRACTIONS À LA CONVENTION NATIONALE

MUNITIONS ET PUNITIONS PARITAIRES !



LA COMMISSION PARITAIRE NEUCHÂTELOISE DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION A MILLE RÔLES À JOUER. L'UN D'ENTRE EUX CONSISTE À VEILLER AU RESPECT DE TOUTES LES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES ÉTENDUES, CONTRÔLER LES ENTREPRISES, LEURS TRAVAILLEURS, PUIS

DÉNONCER LES INFRACTIONS ET PRONONCER DES PUNITIONS !

Lorsqu'elle constate des infractions, au cours de ses nombreux contrôles, notamment ceux effectués par les contrôleurs de chantiers attitrés (ANCCT), la Commission paritaire ne reste pas les bras croisés. Elle sort son

règlement des sanctions et rédige des décisions punitives. Elle amende les fautifs selon des sanctions bien définies. Nous les résumons dans le tableau ci-après.

INFRACTION COMMISE PAR L'EMPLOYEUR				INFRACTION COMMISE PAR LE TRAVAILLEUR			
Nature de l'infraction	Sanction Amende conventionnelle			Nature de l'infraction	Sanction Amende conventionnelle		
	1 ^{ère}	Récidive			1 ^{ère}	Récidive	
1. Travailler le samedi, les jours fériés et chômés sans en avoir informé la commission paritaire	CHF 500.- par travailleur	CHF 1'000.- par travailleur		5. Avoir travaillé pour un tiers en vertu de l'art. 70 CN (travail au noir)	CHF 400.-	CHF 1'500.-	
2. Violation des dispositions matérielles de la CN (salaires, augmentations, indemnités, etc.)	Faute légère	Faute moyenne	Faute grave	FRAIS DE DOSSIER			
	Avertissement	Amende à la hauteur de ½ des prestations éludées	Amende à la hauteur de 1 ½ des prestations éludées	Nature des frais	Montant		
				6. Heures de travail, de contrôle en entreprise et sur chantier, de contrôle des documents reçus et établissement des courriers.	CHF. 100.- / heure		
3. En cas de fuite d'un travailleur	CHF 2'000.- par travailleur	CHF 4'000.- par travailleur		7. Les frais sont imputés dès le deuxième rappel au contrevenant. En cas de faute grave ou de récidive dès le 1 ^{er} rappel.	1 ^{ère}	2 ^e	Ultime
4. Refus de fournir les documents demandés	CHF 500.- par travailleur	CHF 1000.- par travailleur		8. Etablissement d'un décompte forfaitaire	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 300.-
					Jusqu'à 5 travailleurs CHF 500.-		Dès 6 travailleurs CHF 1'000.-

DANS L'ORGANIGRAMME DE LA FNE

UNE COMMISSION QUI DÉFRICHE !



DEUX FOIS L'AN, LA FNE RÉUNIT SA GARDE RAPPROCHÉE POUR PASSER EN REVUE L'ACTUALITÉ CONVENTIONNELLE ET POUR APPORTER DES RÉPONSES APPROPRIÉES À TOUTES LES QUESTIONS POSÉES PAR LES ENTREPRISES QUI OUVRENT DES CHANTIERS PARTOUT DANS LE CANTON.

Sous le toit de la FNE, on l'appelle la « Commission des RH ». Pour l'heure, elle est composée de seize personnes. Leur point commun : observer les nouveautés conventionnelles, lire à la loupe les changements législatifs et proposer des solutions lorsque l'environnement administratif devient un peu trop broussailleux. En un mot comme en cent : elle défriche !

Cette « Commission des RH », qui existe depuis 2004, année du Centenaire de la FNE, accueille bien sûr de nouvelles personnalités au fil du temps et au gré des circonstances. Elle forme une équipe qui a pris pour habitude de joindre l'utile à l'agréable : deux heures de travail et deux heures de complicité gourmande.

Le 15 mai par exemple, la « Commission des RH » a visité la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette,

longue de 941 mètres et percée à l'explosif dans des roches calcaires. La Commission avait pour guide une délégation d'Infra Tunnel SA emmenée par Alain Turberg, directeur des RH. En l'occurrence, sur place à La Clusette, Infra Tunnel SA œuvre en qualité de cheffe de file du consortium neuchâtelois qui a réalisé tous les travaux.

La Commission a fini sa journée à l'Auberge de Noiraigue, après l'épuisement d'un ordre du jour qui comprenait entre autres sujets tous les aspects liés au futur Règlement cantonal sur les marchés publics (carte SIAC - badge, attestation paritaire, Avenant neuchâtelois).

A noter que la composition de cette Commission est évolutive. N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe de Colombier si vous souhaitez la rejoindre un jour.

APPLICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

SIAC : UN MOT JARGON DEVENU JALON !



LES CHANTIERS FONT PARTIE DES LIEUX DE TRAVAIL EN SUISSE OÙ LES CONDITIONS DE SALAIRE ET DE TRAVAIL SONT LES PLUS CONTRÔLÉES. À ELLES SEULES, LES COMMISSIONS PARITAIRES EFFECTUENT 16'000 CONTRÔLES PAR AN, PAS LOIN DE 1'000 DANS NOTRE CANTON, GROS ŒUVRE ET SECOND ŒUVRE RÉUNIS. LE SYSTÈME D'INFORMATION ALLIANCE CONSTRUCTION (SIAC) SOUTIEN LES CONTRÔLES AVEC SUCCÈS. DEPUIS SA MISE EN SERVICE LE 17 AVRIL 2019, SIAC A CONSIDÉRABLEMENT AMÉLIORÉ ET MODERNISÉ L'APPLICATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL ÉTENDUES DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION.

43'000 ENTREPRISES

Ce qui a commencé il y a cinq ans avec la collecte d'informations auprès de 1'000 entreprises du secteur principal de la construction s'est aujourd'hui imposé comme une plateforme d'information importante et pertinente pour l'application des conventions collectives de travail étendues. Actuellement, SIAC gère des informations sécurisées sur les contrôles effectués pour plus de 43'000 entreprises.

Les entreprises qui ne respectent pas les conditions de travail minimales portent préjudice à l'ensemble des entreprises et de leur personnel.

En ligne depuis 5 ans

Les chantiers font partie des lieux de travail où le risque de sous-enchère salariale est élevé. C'est la raison pour laquelle les organisations patronales et les syndicats du secteur principal de la construction et du second œuvre ont créé l'association paritaire Système d'information Alliance construction (SIAC), dont la plateforme est en ligne depuis cinq ans.

Grâce aux trois modules que sont le portail informatique, l'attestation CCT et la carte, SIAC crée les conditions requises pour que des informations intersectorielles et interrégionales soient pour la première fois mises à disposition dans toute la Suisse. On peut ainsi savoir quelles entreprises sont assujetties à quelle convention collective de travail, si elles ont été contrôlées et si les éventuels paiements de rattrapage ont été effectués.

54 000 CONSULTATIONS

L'importance de l'attestation CCT SIAC a également fortement augmenté ces dernières années. Alors qu'en 2019, il n'y avait eu que 3'300 consultations

d'attestations SIAC, on en comptait plus de 54'000 jusqu'en février.

Enfin, la carte SIAC a également permis de poser des jalons importants. Partout, et surtout dans notre canton, l'importance de la carte SIAC a vraiment augmenté. A l'évidence, on n'accède plus aux marchés publics sans montrer patte blanche, c'est-à-dire sans fournir à l'adjudicateur une attestation SIAC.

+ 54'000

FONDS DE SECOURS HIVERNAL INTERNEB

A PEINE 15 % DES ENTREPRISES ONT PERÇU DES INDEMNITÉS EN 2024



LES BONNES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE L'HIVER ÉCOULÉ ET LES RÉSERVES DE TRAVAIL DES ENTREPRISES ONT EXERCÉ UNE INFLUENCE IMPORTANTE SUR LE FONDS DE SECOURS INTERNEB, OUVERT ENTRE LES MOIS DE JANVIER ET AVRIL.

Moins de 120'000 francs de prestations versées à sept entreprises seulement tout au long des 72 jours d'ouverture de la Bourse de l'emploi : tels sont, en 2024, les chiffres clés d'un bilan que nous tirons au mois de mai de chaque année depuis le début du 21^e siècle. Notre tableau ci-contre résume l'essentiel.

Ces chiffres révèlent que le marché du secteur principal de la construction est encore riche de commandes et de promesses de travail. Par rapport à l'an passé, où la conjoncture apparaissait déjà comme soutenue, le constat est évident : mieux qu'avant, les carnets de commandes de la majorité des entreprises de la FNE permettent à



NOMINATION À LA FNE

UNE COLLECTION DE SOURIRES TOUS LES MATINS...



Blerta Alushaj

NOTRE APPRENTIE EST DEVENUE NOTRE ATOUT. A COLOMBIER, ELLE RASSEMBLE ET ELLE GAGNE !

Elle a commencé en 2019, par l'apprentissage. A l'époque, comme le bouton d'un rosier, elle cherchait la lumière, avec sa fragilité et sa volonté.

Elle a persévéré, elle a réussi son CFC en 2022 et aujourd'hui, avec sa collection de sourires tous les matins, elle fait craquer la FNE.

Une FNE qui l'a engagée et qui l'a mise aux responsabilités en 2023. La voici assistante de direction. What else ?

**2019 → apprentissage
2022 → CFC réussi
2023 → aux responsabilités**

toutes ou presque de passer la saison froide sans véritable panne économique.

Le Comité de gestion du Fonds InterNeb, comme toujours depuis le troisième millénaire, est composé des partenaires sociaux habituels dans le gros œuvre : la FNE et Unia. Les comptes et autres bilans sont tenus à Colombier par l'association patronale.

Pour mémoire, le Fonds de secours hivernal permet aux entreprises de lutter efficacement contre l'exclusion professionnelle en hiver et de conserver la qualité de leur personnel. A l'heure de la rareté de la main-d'œuvre, InterNeb est une première réponse responsable et solidaire aux temps financiers mauvais ou aux soubresauts conjoncturels.

Enfin, rappelons encore qu'InterNeb ne peut rien contre les frimas et aléas climatiques. Quand l'hiver empêche de travailler, les premiers secours sont à l'Etat. C'est bel et bien aux services de l'emploi qu'il faut recourir pour avoir droit aux prestations versées jusqu'ici par l'assurance-chômage contre les intempéries.

POUR L'ESSENTIEL, VOICI QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON ÉCOULÉE...

7	Le nombre d'entreprises qui ont eu recours aux prestations InterNeb en 2024.
9	
12	Le nombre de jours d'ouverture d'InterNeb en 2024.
9	

72	Le nombre de jours d'ouverture d'InterNeb en 2024.
72	
72	En francs, le coût des prestations InterNeb en 2024.
72	

119'480.00	En francs, le coût des prestations InterNeb en 2024.
464'521.00	
260'000.00	En francs, le coût des prestations InterNeb en 2023.
176'453.00	

■ Chiffres 2024 ■ Chiffres 2023 ■ Chiffres 2022 ■ Chiffres 2021

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

LE BONHEUR AU FIL DE L'EAU...



LE 5 JUILLET 2023, À 17 HEURES, LE SOLEIL ÉTAIT ROI À CORNAUX! POUR ACCOMPAGNER TOUS LES INVITÉS DE LA FNE QUI AVAIENT RENDEZ-VOUS CHEZ MARTI ARC JURA POUR PARTICIPER À LA 119^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ENTREPRENEURS NEUCHÂTELOIS.

Des éclats de rires, une ambiance de bonheur, une chaleur festive, nous n'oublierons jamais les assises générales de Cornaux! La foule, des personnalités, des réflexions et des brins d'humours partout pour parler d'avenir!

Du ministre Alain Ribaux au conférencier Marc Müller, on s'est arrêté à tous les étages de la construction pour confirmer que l'économie neuchâteloise avait encore des réserves d'investissements et que la planète n'attendait plus que nous pour mieux tourner et pour mieux résister!

Mieux que les mots, les images. A regarder. A scruter pour se reconnaître! Et vivement la prochaine: le 3 juillet 2024, à 17h00 au CPMB à Colombier.



CORNAUX - CHEZ MARTI ARC JURA SA

...ET DANS LES MÉMOIRES DES ENTREPRENEURS!



COMITÉ DE LA FNE

TROIS NOUVEAUX MEMBRES POUR 2024 !



Renaud Pfenniger



Florian Kossmann



Florian Kurth

- **Renaud Pfenniger**, responsable du secteur « bâtiment » au sein de l'entreprise **Duckert SA** (100 personnes). Titulaire d'une maîtrise fédérale d'entrepreneur. Il remplace Stéphane Cosandier (membre du Comité de 2020 à 2023) parti servir la Commune de Val-de-Ruz, au titre d'administrateur dans les domaines des travaux publics, des eaux, de la forêt et de l'environnement.
- **Florian Kossmann**, directeur général de l'entreprise **F. Bernasconi & Cie SA** (170 personnes). Ingénieur civil diplômé de l'Université technique de Berlin. Il remplace Xavier Roulet (membre du Comité de 2009 à 2023), aujourd'hui coordinateur pour la Suisse romande chez Marti Group.

- **Florian Kurth**, directeur général de l'entreprise **Bieri & Grisoni SA** (170 personnes). Titulaire d'une maîtrise fédérale d'entrepreneur. Il remplace Terenzio Rossetti (membre du Comité de 2014 à 2023), toujours à la tête du Conseil d'administration.

Lors de l'Assemblée générale de la FNE, le 3 juillet à 17h00 au CPMB à Colombier, nous pourrons honorer et remercier toutes ces personnalités qui s'engagent encore et encore pour la promotion et la valeur de nos métiers.

CARNET NOIR

DEUX PERSONNALITÉS INOUBLIABLES

EN 2023 ET EN 2024, DEUX PERSONNALITÉS ONT REJOINT LES ÉTOILES. EN EFFET, FÉLIX BERNASCONI ET PIERRE COMINA NOUS ONT QUITTÉS. ILS LAISSENT UNE DOUBLE EMPREINTE EXCEPTIONNELLE SUR L'ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION EN TERRES NEUCHÂTELOISES.

Ils symbolisaient, la puissance, le caractère, la volonté. Ils étaient capitaines d'entreprises, patrons d'exception, présents partout et sur tous les terrains, au milieu des hommes, à la proue de leurs sociétés.

Pierre Comina a siégé au Grand Conseil neuchâtelois sur les bancs du Parti libéral-PPN de l'époque. Il était colonel de l'armée suisse.

Félix-Henri Bernasconi a repris l'entreprise du même nom en 1974, avec son frère Gilbert, au décès accidentel du fondateur, leur père Félix Bernasconi, maçon de formation et pour qui tout avait commencé en 1938.

Au sein de la FNE, ils avaient leur propre titre de noblesse : membres d'honneur. Nous aurons une pensée pour eux lors de la prochaine assemblée générale, le 3 juillet à Colombier, dans les bâtiments du CPMB.

BILAN

En CHF	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF	1'879'340.34	1'885'948.79
ACTIF CIRCULANT	1'319'388.34	1'316'196.79
Trésorerie	1'020'359.61	982'884.63
Liquidités	1'020'359.61	982'884.63
Créances pour ventes et prestations	287'487.88	318'624.56
Envers des tiers	312'487.88	343'484.56
Correction de valeur sur créances	-25'000.00	-25'000.00
Actifs de régularisation	11'330.85	14'687.60
ACTIF IMMOBILISÉ	559'952.00	569'752.00
Immobilisations financières	7'450.00	7'450.00
Titres	7'450.00	7'450.00
Immobilisations corporelles meubles	7'502.00	12'302.00
Mobilier	7'502.00	12'302.00
Immobilisations corporelles immeubles	545'000.00	550'000.00
Immeuble FNE	1'175'373.55	1'150'000.00
Fonds d'amortissement sur immeuble FNE	-630'373.55	-600'000.00
PASSIF	1'879'340.34	1'885'948.79
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	351'966.48	326'154.38
Dettes à court terme portant intérêt et autres dettes à court terme	30'000.00	30'000.00
Emprunt hypothécaire	30'000.00	30'000.00
Envers des tiers	0.00	0.00
Passifs de régularisation	321'966.48	296'154.38
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	907'168.75	959'544.05
Dettes à long terme portant intérêt	543'800.00	573'800.00
Emprunt hypothécaire	543'800.00	573'800.00
Provisions	363'368.75	385'744.05
Capacité	40'000.00	80'000.00
Fonds pour la formation professionnelle	75'000.00	75'000.00
Fonds digitalisation	50'000.00	50'000.00
Fonds pour réserve de cotisations	75'193.75	75'000.00
Fonds d'entretien et rénovation	123'175.00	105'744.05
CAPITAUX PROPRES	620'250.11	600'250.36
Capital	600'250.36	591'719.39
Résultat de l'exercice	19'954.75	8'530.97

COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF	BUDGET 2024	COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022
PRODUITS	813'000.00	876'617.80	788'000.00	912'770.21
Cotisations	480'000.00	474'917.00	450'000.00	498'447.00
Indemnités, mandats paritaires	300'000.00	368'230.98	305'000.00	380'530.11
Contrat formation	30'000.00	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Dons (formation professionnelle, concours,...)	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'700.00
Charges/ Produits financiers	0.00	469.80	0.00	93.10
CHARGES	-754'000.00	-821'920.73	-774'000.00	-776'616.59
Charges de personnel	-460'000.00	-494'304.36	-490'000.00	-436'441.50
Séances, représentation et délégations	-140'000.00	-171'289.08	-145'000.00	-186'393.65
Formation professionnelle	-40'000.00	-39'103.70	-30'000.00	-42'940.89
Promotions et relations publiques	-30'000.00	-30'092.60	-25'000.00	-40'655.60
Locaux	-24'000.00	-24'000.00	-24'000.00	-24'000.00
Frais généraux	-60'000.00	-63'130.99	-60'000.00	-46'184.95
EXPLOITATION IMMEUBLE (DÈS 01.07.2014)	-20'000.00	-10'396.40	8'000.00	3'444.40
Loyers encaissés	55'000.00	71'907.00	74'000.00	78'700.45
Charges d'exploitation	-50'000.00	-40'062.80	-50'000.00	-42'740.45
Amortissements immeuble	-12'000.00	-30'373.55	-6'000.00	-25'000.00
Intérêts hypothécaires	-13'000.00	-11'867.05	-10'000.00	-7'515.60
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION (EBITDA)	39'000.00	44'300.65	22'000.00	139'598.02
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IMPÔTS	-27'000.00	-24'345.90	-16'500.00	-131'067.05
Amortissements	-12'000.00	-4'800.00	-11'500.00	-12'966.60
Fonds & Réserves - prélèvement au bilan	0.00	-17'624.70	0.00	-121'796.05
Produits & charges extraordinaires	-1'000.00	0.00	-1'000.00	4'897.40
Impôts directs	-4'000.00	-1'921.20	-4'000.00	-1'201.80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	12'000.00	19'954.75	5'500.00	8'530.97

A VOTRE SERVICE !

NOTRE FÉDÉRATION COMPTE 61 MEMBRES.

SUR LE PLAN DES AFFAIRES, CES MÊMES MEMBRES COUVRENT ENVIRON LE 90% DU MARCHÉ NEUCHÂTELOIS DE LA CONSTRUCTION ET DU GÉNIE CIVIL.

COMITÉ DE LA FÉDÉRATION

Président	O. Haussener (2011*)
Vice-président	J.-L. Pagani (2011)
Membres	S. Girod (2021)
	U. Hübscher (2001)
	F. Kossmann (2024)
	F. Kurth (2024)
	G. Lequertier (2020)
	T. Linder (2023)
	G. Mettraux (2019)
	R. Pfenniger (2024)
	M. Zuttion (2019)

* Date d'entrée en fonction

SECRETARIAT

Secrétaire général	J.-C. Baudoin
Responsable de l'office technique	G. Aellen, novembre 2021
Administration	B. Alushaj, août 2019
Apprenti employé de commerce	k. Sanglard, août 2024

DÉLÉGUÉS DE LA FÉDÉRATION À LA COMMISSION PARITAIRE

Président de la Commission	U. Hübscher
	S. Girod
	O. Haussener
	J.-L. Pagani

AVEC LES FÉLICITATIONS DE LA FNE

BREVET FÉDÉRAL DE CONTREMAÎTRE MAÇON

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
GOBERT Simon	Marti Arc Jura SA

TITULAIRES D'UNE AFP 2023

Assistant-constructeur de routes

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
DOS SANTOS DA SILVA Joao Pedro	S. Facchinetti SA
LOPES CORREIA Eliano	LBG SA

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
CHOFFAT Loric	Personnel
INDERMAUR Xavier	Marti Arc Jura SA
KUMMER Maxime	Mauler SA Bureau d'ingénieurs civils
LACHAT Pascal	Marti Arc Jura SA
SHEHI Egzon	Masini Entreprise Totale SA
WINGEIER Régis	S. Facchinetti SA

TITULAIRES D'UN CFC 2023

Maçonnerie

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
ALIC Anes	Piemontesi Savagnier SA
DUBOIS Pierre	Entreprise de maçonnerie, Joaquim Lopes
MARTINEZ Pierrick	TPA SA
SGRÒ Mathias	F. Bernasconi & Cie SA
ZAKHILWAL Valid	Bieri & Grisoni SA
DUMLU Aptil	Bieri & Grisoni SA

Construction de routes

PETER Dimitri Samuel, Implenia Suisse SA, Meilleure moyenne générale **5,2** et 1^{ère} moyenne romande

CARREL Alexandre, S. Facchinetti SA, Moyenne Générale **5,1** et 2^e moyenne romande

Puis, dans l'ordre alphabétique...

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
AGOSTINELLI Davide	Duckert SA
DECRAUZAT Dimitri	Bieri & Grisoni SA
BALIK Faruk	Duckert SA
GOMES DA SILVA Mário Jorge	S. Facchinetti SA
GUACHO REMACHE Luis Arturo	Colas Suisse SA
PERRET Adrien	Duckert SA
SIMOES DE CARVALHO Pedro	S. Facchinetti SA
TORRES DO PAÇO Paulo Jorge	Colas Suisse SA

LES MACHINISTES EN 2023

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE	NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
ALDJ Mokhtar	Personnel	KADDOURI Djilali	OKJOB Delémont
ALI Chekireb	Value Job SA	LÉCHOT Sébastien	Bernard Léchet Agritrac
ALVES GONCALVES Vasco Filipe	Marti Construction SA	LESAGE Loic	Personnel
ANTOINE Aurélien	LeteamSA	LIENHER Jacques	Jacques Lienher Sàrl
AUBERT Christophe	PREBIT SA	LIGIER Benjamin	COLAS SUISSE SA
BAAZAQI Mehdi	Personnel	LOBAO PAULA AREIAS Marco José	Personnel
BÄERFUSS Sylvain	TERAMON SÀRL	LOBO PEREIRA Rui Davide	Marti Construction SA
BALTZLI Nicolas	Personnel	LOUSA YONUZ Tito	Personnel
BEN HAMOUDA Mahdi	LeTeam SA	LUTGEN Jérémy Kevin	Calani Emplois SA
BERGER Jérôme	BUHLER Eugène & FILS SA	MANINI David	VON ARX SA
BERTOLOTTI Olivier	Randstad Suisse SA - Neuchâtel	MENDES LOURENCO Fernando Manuel	S.FACCHINETTI SA
BOTTERON Jordan	TTT Sàrl	MONTEIRO MARTINS Marco Paulo	MGO Réalisations SA
BRAVO JUBILADO João Eduardo	Calani Emplois SA	MULLER Matthieu	TPA SA
CARVALHO TEXEIRA MARINHO Hilario André	Marti Construction SA	PACHECO MENDES Jorge Miguel	Personnel
CIRSTEA Nicolae Adrian	ZeD Academy Sàrl	PEREZ GONÇALVES Samuel	IMPLENIA Suisse SA - Chx-de-Fds
DE CARVALHO MOURAO Rui Manuel	S.FACCHINETTI SA	RAGOT Théo	COLAS SUISSE SA
DEBOTE Jeremi	LeteamSA	SANTOS MADEIRA Paulo	VON ARX SA
DEGENEVE Gabriel	TTT Sàrl	SAVARY Bruno	SAVARY Bruno
DENERVAUD Serge	VON ARX SA	SILVA SANTOS Telmo José	Marti Construction SA
DESORMEAUX Corentin	Calani Emplois SA	SIMON Brieuc	JURACIME SA
DUMOULIN Valentin	TERAMON SÀRL	SIRE ALEXANDRE	STRAHM PHILIPPE - Terrassement-Transport
FACILA Olivier	VON ARX SA	STOPPA David	BUHLER Eugène & FILS SA
FALLOT Julien	ZMOOS SA	VEIT Nicolas	Cavaler & Cie Sàrl
GACHET Bernard	TPA SA	VILACA PEREIRA Hélder Ricardo	S.FACCHINETTI SA
GAILLOT Maxime	Adecco Ressources humaines	WADELEC David	Marti Construction SA
GOMES PEREIRA André Filipe	BIERI & GRISONI SA	WALZER Michael	ZMOOS SA
GOUVEIA MATOS Edgar Rafael	TPA SA	WEIBEL Jean-Luc	CPNE Pôle BC
HARCHAOU Karim	Personnel		

GRUTTIERS EN 2023

NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE	NOM, PRÉNOM	ENTREPRISE
CAND Loic	Bernard Frei et Cie SA	MONTANDON Michel Eric	Menuiserie Charpente Montandon Michel Sàrl
DA SILVA SANTOS SOARES Pedro Miguel	BIERI & GRISONI SA	OUDOT Romain	Bernard Frei et Cie SA
DE JESUS PEREIRA Ricardo André	Marti Arc Jura SA	PATRICIO ROSA Joao Miguel	Vitogaz Switzerland AG
FATTON Loïc	FREY G. et Fils SA	PEREIRA REIMAO Carlos	ZUTTON Construction SA
FERREIRA DOS SANTOS Domingos Victor	Spinedi SA	PHILIP Benjamin	Marti Construction SA
FERREIRA RODRIGUES José Manuel	INFRA Tunnel SA	REIS DA SILVA Paulo Cesar	Bieri & Grisoni SA
FREI Jonas	Bernard Frei et Cie SA	ROSSI Ludovic	FREY G. et Fils SA
FUHRER Stéphane	BIERI & GRISONI SA	SARAIVA PEREIRA Antonio José	Vitogaz Switzerland AG
GENIER Yves	Entreprise Jaquet SA	SERGIO FIGUEIREDO José Carlos	FREY G. et Fils SA
GIULIATI Cédric	GIULIATI Cédric Sàrl	SOARES MOES Carlos Filipe	BIERI & GRISONI SA
HOSTETTLER Jules	Entreprise Jaquet SA	SOARES TEIXEIRA Leonel Filipe	F. Bernasconi & Cie SA
HUMBERT Nicolas Philippe	Marti Arc Jura SA	STUDER Loïc	Acro-Bât Sàrl
ISLER Pascal	Bernard Frei et Cie SA	SUTER Ludovic	Menuiserie-Charpente Ludovic Suter Sàrl
LAMBERCIER Pierre-André	Charpente Lambercier	VIEIRA TAVARES Joao Mario	Extra Montage SA
MALIQI Ismajl	Extra Montage SA	ZUMBRUNNEN Bastien	Piemontesi Savagnin SA
MENDES DA SILVA José Manuel	Duckert SA		

Concept graphique
et photos pages 20-28-29: ►graffiti-communication.ch
Impression: Imprimerie Baillod S.A., Bevaix



Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs

Longues-Raies 13 - 2013 Colombier

Tél. 032 843 41 30

info@fne.ch - www.fne.ch

